

EVIDENCE

OTTAWA, Tuesday, October 6, 2026

The Standing Senate Committee on National Finance met this day at 9 a.m. [ET] for the subject matter of all of Bill C-31, A second Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on November 4, 2025.

Senator Éric Forest (*Deputy Chair*) in the chair.

[Translation]

The Deputy Chair: Honourable senators, welcome to all the senators as well as all the Canadians across the country who are watching us on sencanada.ca.

My name is Éric Forest, senator from Quebec and deputy chair of the Standing Senate Committee on National Finance. I will chair the first part of the meeting today, and our chair will take over during the meeting.

I would now like to ask my colleagues to introduce themselves.

[English]

Senator Pupatello: Sandra Pupatello, Ontario.

[Translation]

Senator Gignac: Clément Gignac, senator from Quebec.

Senator Galvez: Rosa Galvez from Quebec.

Senator Cardozo: Andrew Cardozo, senator from Ontario.

[English]

Senator Ross: Krista Ross, New Brunswick.

Senator MacAdam: Jane MacAdam, Prince Edward Island.

[Translation]

Senator Hébert: Martine Hébert from the Victoria division of Quebec.

The Deputy Chair: Honourable senators, today we are starting our study on the subject matter of Bill C-31, A second Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on November 4, 2025.

For our panel today, we are pleased to welcome, from the Department of Finance, Max Baylor, Director General, Business Income Tax Division; Lauchlin MacEachern, Acting Director General, Legislation; Gervais Coulombe, Director General,

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mardi 6 octobre 2026

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 9 heures (HE) pour la teneur complète du projet de loi C-31, Loi no 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 4 novembre 2025.

Le sénateur Éric Forest (*vice-président*) occupe le fauteuil.

[Français]

Le vice-président : Honorables sénateurs, bienvenue à tous les sénateurs et sénatrices et aussi à tous les Canadiens qui nous suivent sur sencanada.ca.

Mon nom est Éric Forest, sénateur du Québec, et vice-président du Comité sénatorial permanent des finances nationales. Je présiderai la première partie de la rencontre aujourd'hui, et notre président prendra la relève pendant la réunion.

J'aimerais maintenant demander à mes collègues de se présenter.

[Traduction]

La sénatrice Pupatello : Sandra Pupatello, de l'Ontario.

[Français]

Le sénateur Gignac : Clément Gignac, sénateur du Québec.

La sénatrice Galvez : Rosa Galvez, du Québec.

Le sénateur Cardozo : Andrew Cardozo, sénateur de l'Ontario.

[Traduction]

La sénatrice Ross : Krista Ross, du Nouveau-Brunswick.

La sénatrice MacAdam : Jane MacAdam, de l'Île-du-Prince-Édouard.

[Français]

La sénatrice Hébert : Martine Hébert, de la division de Victoria, Québec.

Le vice-président : Honorables sénateurs, nous commençons aujourd'hui notre étude de la teneur complète du projet de loi C-31, Loi no 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 4 novembre 2025.

Pour notre panel aujourd'hui, nous avons le plaisir d'accueillir du ministère des Finances, Max Baylor, directeur général, Division de l'impôt des entreprises; Lauchlin MacEachern, directeur général par intérim, Législation; Gervais Coulombe,

Legislation; and Peter Repetto, Senior Director, Outbound International Tax Section.

From the Canada Revenue Agency, we welcome Lorraine Redekop, Director General, GST/HST and Digital Compliance Directorate, Compliance Programs Branch; and Adnan Khan, Director General, Individual Returns Directorate, Assessment, Benefit and Service Branch.

Welcome and thank you for accepting our invitation to appear today. I understand that only the Department of Finance will be delivering opening remarks today. We will hear from Mr. MacEachern. The floor is yours.

Lauchlin MacEachern, Acting Director General, Legislation, Department of Finance Canada: Thank you. Good morning.

[English]

I'm Lauchlin MacEachern, Acting Director General, Legislation, Tax Legislation Division, Department of Finance Canada. I'm joined today by several colleagues to speak to Parts 1, 2 and 3 of Bill C-31, which include tax measures announced in Budget 2024, the 2024 Fall Economic Statement and Budget 2025 that would affect personal income tax, business income tax, tax administration, tax integrity, international tax and sales and excise taxes.

Personal income tax measures included in Part 1 of the bill would help deliver automated federal benefits to lower-income Canadians, simplify, streamline and harmonize the qualified investment rules for tax-deferred plans, and wind down the administration of the Canada Carbon Rebate.

Business income tax measures included in Part 1 of the bill would provide temporary immediate expensing for eligible manufacturing or processing buildings, expand the clean hydrogen investment tax credit to include hydrogen produced from methane pyrolysis as an eligible production pathway and clarify the expenses that qualify as Canadian exploration expenses.

Tax administration and tax integrity measures included in Part 1 of the bill would implement the Crypto-Asset Reporting Framework, enhance the efficiency and effectiveness of information gathering by the CRA during tax audits, introduce a supplementary rule to strengthen the tax debt anti-avoidance rule, remove bankrupt corporations, trusts and partnerships from the exception to the debt forgiveness rules, expand the

directeur général, Législation; et Peter Repetto, directeur principal, Section de l'impôt international sortant.

De l'Agence du revenu du Canada, nous accueillons Lorraine Redekop, directrice générale, Direction de la TPS/TVH et de l'observation numérique, Direction générale des programmes d'observations; et Adnan Khan, directeur général, Direction des déclarations des particuliers, Direction générale de cotisation, de prestation et de service.

Bienvenue et merci d'avoir accepté notre invitation à comparaître aujourd'hui. Je crois comprendre que seul le ministère des Finances présentera des déclarations liminaires aujourd'hui. Nous allons donc entendre M. MacEachern. Vous avez la parole.

Lauchlin MacEachern, directeur général par intérim, Législation, ministère des Finances Canada : Merci. Bonjour.

[Traduction]

Je m'appelle Lauchlin MacEachern et je suis directeur général par intérim, Législation, Division de la législation de l'impôt, au ministère des Finances Canada. Je suis accompagné aujourd'hui de plusieurs collègues pour parler des parties 1, 2 et 3 du projet de loi C-31, qui comprennent des mesures fiscales annoncées dans le budget de 2024, l'Énoncé économique de l'automne 2024 et le budget de 2025 qui ont une incidence sur l'impôt sur le revenu des particuliers, l'impôt sur le revenu des entreprises, l'administration fiscale, l'intégrité fiscale, la taxe internationale et les taxes de vente et d'accise.

Les mesures relatives à l'impôt sur le revenu des particuliers prévues dans la partie 1 du projet de loi permettraient d'automatiser le versement des prestations fédérales aux Canadiens à faible revenu, à simplifier, à rationaliser et à harmoniser les règles d'investissement admissibles pour les régimes à impôt différé, et à mettre fin à l'administration de la Remise canadienne sur le carbone.

Les mesures relatives à l'impôt sur le revenu des entreprises comprises dans la partie 1 du projet de loi prévoient la passation en charges immédiate et temporaire des bâtiments de fabrication ou de transformation admissibles, l'élargissement du crédit d'impôt à l'investissement pour l'hydrogène propre afin d'inclure la production d'hydrogène par la pyrolyse du méthane aux méthodes de production admissibles et la clarification des dépenses qui se qualifient de frais d'exploration au Canada.

Les mesures d'administration fiscale et d'intégrité fiscale comprises dans la partie 1 du projet de loi mettraient en œuvre le Cadre de déclaration des crypto-actifs, amélioreraient l'efficacité et l'efficacité de la collecte de renseignements par l'ARC lors des vérifications fiscales, instaureraient une règle supplémentaire afin d'améliorer la règle pour contrer l'évitement de dettes fiscales, retireraient les sociétés, fiducies et sociétés de

anti-avoidance rule for direct trust-to-trust transfers to include certain indirect transfers of trust property to other trusts, and limit the deferral of tax on investment income resulting from the use of tiered corporate structures with mismatched year-ends.

Part 1 also includes an international tax measure that would suspend the operation of the Canada-Russia income tax agreement.

Part 2 of the bill would amend the Global Minimum Tax Act to implement the Undertaxed Profits Rule, or UTPR, among other things.

By way of background, Canada is one of over 140 members of the Organisation for Economic Co-operation and Development, or OECD, inclusive framework on base erosion and profit shifting that have joined a two-pillar plan for international tax reform that was agreed to in 2021. Pillar Two of that plan is a framework for a global minimum tax regime.

The Pillar Two rules are designed to ensure that the profits of large, multinational businesses — those with annual revenues of €750 million or more — are subject to an effective tax rate of at least 15% in each country where they operate. This is intended to reduce the incentive for multinational businesses to shift profits into low-tax jurisdictions and to set a floor on tax competition among countries.

The undertaxed profits rule, or UTPR, is a key backstop to the global minimum tax, which is necessary to ensure that multinational corporations headquartered in countries that do not implement the global minimum tax are nonetheless subject to that tax in the implementing countries in which they operate.

Part 2 would also implement a “side-by-side safe harbour” that was agreed by the inclusive framework countries in January of this year. This safe harbour excludes multinational companies that are headquartered in a jurisdiction with a “qualified side-by-side regime” from certain elements of the global minimum tax. Generally, a jurisdiction will be determined to have a “qualified side-by-side regime” if its income tax system provides for effective tax rates that are comparable to the 15% minimum rate under Pillar Two.

Finally, Part 3 would amend the Excise Tax Act, the Excise Act, the Excise Act, 2001, and other related texts to implement a range of sales and excise tax measures included in the bill. These measures primarily modernize and clarify GST/HST rules to preserve tax neutrality, correct technical gaps, reduce administrative burdens and align the legislation with its intended policy.

personnes en faillite de l'exception aux règles sur la remise de dettes, élargiraient la règle anti-évitement visant les transferts directs entre fiducies de manière à inclure les transferts indirects de biens d'une fiducie à d'autres fiducies et limiteraient le report d'impôt sur le revenu de placement résultant de l'utilisation de paliers de sociétés dont les fins d'exercice sont décalées.

La partie 1 comprend également une mesure fiscale internationale qui suspendrait l'application de l'accord Canada-Russie en matière d'impôt sur le revenu.

La partie 2 du projet de loi modifierait la Loi sur l'impôt minimum mondial afin de mettre en œuvre, entre autres, la règle sur les profits insuffisamment imposés, la RPII.

À titre d'information, le Canada est l'un des plus de 140 membres du cadre inclusif de l'Organisation de coopération et de développement économiques, ou OCDE, sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices, qui se sont joints à un plan de réforme fiscale internationale à deux piliers qui a été adopté en 2021. Le deuxième pilier de ce plan est un cadre pour un régime d'impôt minimum mondial.

Les règles du Pilier deux visent à faire en sorte que les profits des grandes entreprises multinationales — celles qui ont des revenus annuels de 750 millions d'euros ou plus — soient assujettis à un taux d'imposition effectif d'au moins 15 % dans chaque pays où elles exercent leurs activités. Cette mesure vise à réduire l'incitation des entreprises multinationales à transférer leurs bénéfices dans des pays à faible taux d'imposition et à fixer un seuil pour la concurrence fiscale entre les pays.

La RPII constitue un garde-fou essentiel de l'impôt minimum mondial, nécessaire pour garantir que les sociétés multinationales ayant leur siège social dans des pays qui ne mettent pas en œuvre l'impôt minimum mondial soient néanmoins assujetties à cet impôt dans les pays de mise en œuvre dans lesquels elles exercent leurs activités.

La partie 2 mettrait également en œuvre un « régime juxtaposé admissible » qui a été approuvé par les pays du cadre inclusif en janvier de cette année. Ce régime exclut de certains éléments de l'impôt minimum mondial les multinationales dont le siège social se trouve dans un pays doté d'un régime juxtaposé admissible. En général, une administration sera considérée comme ayant un régime juxtaposé admissible si son régime d'impôt sur le revenu prévoit des taux d'imposition effectifs comparables au taux minimum de 15 % prévu par le Pilier deux.

Enfin, la partie 3 modifierait la Loi sur la taxe d'accise, la Loi sur l'accise, la Loi de 2001 sur l'accise et d'autres textes connexes afin de mettre en œuvre un éventail de mesures relatives à la taxe de vente et à la taxe d'accise incluses dans le projet de loi. Ces mesures visent principalement à moderniser et à clarifier les règles de la TPS/TVH afin de préserver la neutralité fiscale, de corriger des lacunes techniques, de réduire

This concludes our opening remarks for Parts 1, 2, and 3 of Bill C-31.

[Translation]

Thank you.

The Deputy Chair: Thank you. We will now proceed to questions.

I would like to inform senators that you will have a maximum of four minutes for the first round. Therefore, please ask your questions directly. To the witnesses, please respond concisely.

[English]

Senator Cardozo: Welcome to all the officials who are here.

I would like to ask about the auto-fill aspect of tax filing. Could you provide us with more information about how it works and how you would be coordinating the information with charitable donations? I would love to come to tax time and not have to look for those charitable tax receipts that I can't find when I really need them. Is your system going to be able to capture those together?

Pierre Leblanc, Director General, Personal Income Tax, Department of Finance Canada: Thank you, senator, for your question.

In terms of automated federal benefits, there are a couple of measures. I'll talk about the one that's in the bill. There are also prefilled returns, which is a very important initiative, but something that's separate. It was announced by the government about a year ago but is not in the bill.

What's in the bill is basically another tool that will be provided to the CRA that will give the CRA the discretion to file a tax return for someone who hasn't filed for themselves. The idea is that this would be in targeted cases. Basically, someone would have to have income low enough to be in a non-taxable situation. All of their income would come from slips provided, whether it's T4 from employment income or certain types of income coming from government, whether it's OAS, GIS, CPP or QPP. Those would have to be the sources of income. At least in one of the previous three years, they wouldn't have filed a tax return.

le fardeau administratif et d'harmoniser la loi avec la politique visée.

Voilà qui conclut notre déclaration préliminaire sur les parties 1, 2 et 3 du projet de loi C-31.

[Français]

Merci.

Le vice-président : Merci. Maintenant, nous allons passer à la période de questions.

J'aimerais signaler aux sénateurs qu'ils disposent de quatre minutes maximum pour la première ronde. Je vous demande donc de poser votre question directement, et aux témoins de répondre de façon succincte.

[Traduction]

Le sénateur Cardozo : Bienvenue à tous les fonctionnaires qui sont ici.

J'aimerais poser une question sur la déclaration de revenus préremplie. Pourriez-vous nous en dire plus sur son fonctionnement et sur la façon dont vous coordonneriez l'information pour les dons de bienfaisance? J'aimerais beaucoup arriver à la période des impôts et ne pas avoir à chercher mes reçus fiscaux pour dons de bienfaisance que je ne trouve jamais quand j'en ai vraiment besoin. Votre système sera-t-il en mesure de rassembler ces informations?

Pierre Leblanc, directeur général, Impôt des particuliers, ministère des Finances Canada : Merci, sénateur, de votre question.

Il y a quelques mesures qui touchent les prestations fédérales automatisées. Je vais parler de celle qui se trouve dans le projet de loi. Les déclarations préremplies constituent aussi une initiative très importante, mais qui relève d'un autre contexte. Cette mesure a été annoncée par le gouvernement il y a environ un an, mais elle ne figure pas dans le projet de loi.

Ce qui se trouve dans le projet de loi, c'est essentiellement un nouvel outil mis à la disposition de l'ARC et qui lui donnera le pouvoir discrétionnaire de produire une déclaration de revenus pour une personne qui ne l'a pas fait. L'idée est que cette mesure s'appliquerait dans des cas précis. Concrètement, il faudrait que les revenus de la personne concernée soient suffisamment faibles pour qu'ils ne soient pas imposables. L'intégralité des revenus de cette personne proviendrait des feuillets fournis, qu'il s'agisse du T4 relatif à un revenu d'emploi ou de certains types de revenus versés par l'État, comme la Sécurité de la vieillesse, le SRG, le RPC ou le RRQ. Il faudrait que les sources de revenus soient de ce type. De plus, au moins au cours d'une des trois années précédentes, la personne n'aurait pas produit de déclaration de revenus.

Basically, how it would work is that there will be a 45-day period after which returns are supposed to be filed — so April 30, generally. At that point, the individual who would be selected under this provision would be told, “Here’s the information we have on you,” and would be given 90 days to confirm or correct the information. They could opt out of this process if they wanted to. At the end of the 90 days, if there is no response, they would be considered to have filed.

In some cases, the CRA will be able to pay out benefits on the basis of that. In other cases, the CRA might require certain additional information to be able to pay out benefits. Marital status would be an example. That’s what you have in the bill before you. In fact, it’s one of several measures — the CRA could talk more about these — to try to get people the benefits to which they’re entitled.

In terms of charitable donations, perhaps it’s something down the road, but it’s not something contemplated at the present time. In terms of the measure you have in the bill before you, it is focused on those who have incomes low enough such that they’re non-taxable. In that case, it wouldn’t matter whether they made a charitable donation or not. It’s not going to change their tax payable because they don’t have any tax payable.

Senator Ross: I’m interested in more information on the expenses that qualify for the Canadian exploration expense. Who would be speaking to that?

Mr. Baylor, I note that this excludes expenses related to assessing the economic viability or technical feasibility of extracting resources. Can you expand on that and explain why that wouldn’t be included, and also how businesses can determine the difference between that portion of their expense and determining the resource?

Max Baylor, Director General, Business Income Tax Division, Department of Finance Canada: Yes. In terms of background, as you suggested, the Canadian exploration expenses are expenses that are deductible at a rate of 100% when they’re incurred. Certain of them, when they’re transferred to investors, can be eligible for the mineral exploration tax credit and the critical mineral exploration tax credit.

Currently, the critical exploration expenses include expenses incurred by a taxpayer for purposes of determining the existence, location, extent or quality of the mineral resource. What’s at play here is the notion of quality.

Essentiellement, il y aura une période de 45 jours après la date à laquelle les déclarations sont censées être produites, soit le 30 avril en général. À ce moment-là, la personne sélectionnée en vertu de cette disposition recevrait un message disant : « Voici l’information que nous avons sur vous », et on lui donnerait 90 jours pour confirmer ou corriger l’information. La personne pourrait se retirer du processus si elle le souhaitait. À l’issue des 90 jours, en l’absence de réponse, sa déclaration serait considérée comme produite.

Dans certains cas, l’ARC sera en mesure de verser des prestations sur cette base. Dans d’autres cas, l’ARC pourrait avoir besoin de certains renseignements supplémentaires pour pouvoir verser les prestations, comme, par exemple, l’état matrimonial. C’est ce qui se trouve dans le projet de loi devant vous. En fait, il s’agit de l’une de plusieurs mesures — l’ARC pourrait en parler davantage — visant à faire en sorte que les gens reçoivent les prestations auxquelles ils ont droit.

En ce qui concerne les dons de bienfaisance, c’est peut-être une possibilité à l’avenir, mais ce n’est pas envisagé pour le moment. La mesure dans le projet de loi que vous examinez vise les personnes dont les revenus sont suffisamment faibles pour ne pas être imposables. Dans ce cas, il importerait peu qu’elles aient fait ou non un don de bienfaisance. Cela ne changera rien à leur impôt à payer, car elles n’en ont pas à payer.

La sénatrice Ross : J’aimerais en savoir plus sur les dépenses admissibles aux frais d’exploration au Canada. Qui interviendrait à ce sujet?

Monsieur Baylor, je remarque que cela exclut les dépenses liées à l’évaluation de la viabilité économique ou de la faisabilité technique de l’extraction des ressources. Pouvez-vous nous en dire plus à ce sujet et expliquer pourquoi cela ne serait pas inclus, et aussi comment les entreprises peuvent déterminer la différence entre cette partie de leurs dépenses et l’évaluation de la ressource?

Max Baylor, directeur général, Division de l’impôt des entreprises, ministère des Finances Canada : Oui. Pour ce qui est du contexte, comme vous l’avez indiqué, les frais d’exploration au Canada sont des dépenses qui sont déductibles à 100 % au moment où elles sont engagées. Certains d’entre eux, lorsqu’ils sont transférés à des investisseurs, peuvent être admissibles au crédit d’impôt pour l’exploration minière et au crédit d’impôt pour l’exploration de minéraux critiques.

À l’heure actuelle, les dépenses d’exploration de minéraux critiques comprennent les dépenses engagées par un contribuable pour déterminer l’existence, l’emplacement, l’étendue ou la qualité de la ressource minérale. Ce qui est en jeu ici, c’est la notion de qualité.

Traditionnellement, l'Agence du revenu du Canada interprétait la notion de qualité comme se rapportant aux caractéristiques physiques propres à la ressource. Elle n'incluait pas d'éléments comme la faisabilité technique ou la viabilité économique.

Voici ce qui est en jeu ici : la Cour suprême de la Colombie-Britannique a récemment rendu une décision selon laquelle, en vertu de l'équivalent provincial du programme, la qualité pouvait être interprétée comme incluant la viabilité économique de la ressource et pas seulement ses caractéristiques physiques.

La raison pour laquelle c'est important et ce à quoi ce changement vise à remédier, et pour répondre à votre question, c'est que ces dépenses visent à soutenir les dépenses d'exploration minière au stade initial le plus risqué, c'est-à-dire des activités qui ont généralement une probabilité d'échec plus élevée.

En revanche, une fois les caractéristiques physiques du gisement établies, les projets passent à l'étape de l'évaluation où l'on examine la faisabilité économique ou technique; il s'agit d'une catégorie de dépenses différente, et c'est là que cette décision aurait pu entraîner des changements.

Ainsi, cet amendement revient à dire : « Non, nous allons veiller à ce que la loi soit comprise comme elle a été interprétée traditionnellement. »

La sénatrice Ross : Quelle est la réaction du secteur à cet égard?

Mr. Baylor : En ce qui concerne la rétroaction sur le projet de loi lui-même, nous n'en avons pas beaucoup reçu. Je crois que nous avons reçu un mémoire qui s'opposait au changement, mais c'est tout.

De façon plus générale, nous avons certainement entendu le point de vue du secteur. Ce qui est en jeu, c'est ce que j'appellerais les études techniques et les dépenses liées à ces études. Elles concernent généralement le type de dépense visant à évaluer la viabilité économique et la faisabilité technique de la mise en valeur et de l'extraction de la ressource. Il est évident que le secteur s'est penché sur cette question afin que la définition soit élargie pour inclure ce type d'étude.

[Translation]

The Deputy Chair: Thank you.

Traditionnellement, l'Agence du revenu du Canada interprétait la notion de qualité comme se rapportant aux caractéristiques physiques propres à la ressource. Elle n'incluait pas d'éléments comme la faisabilité technique ou la viabilité économique.

Voici ce qui est en jeu ici : la Cour suprême de la Colombie-Britannique a récemment rendu une décision selon laquelle, en vertu de l'équivalent provincial du programme, la qualité pouvait être interprétée comme incluant la viabilité économique de la ressource et pas seulement ses caractéristiques physiques.

La raison pour laquelle c'est important et ce à quoi ce changement vise à remédier, et pour répondre à votre question, c'est que ces dépenses visent à soutenir les dépenses d'exploration minière au stade initial le plus risqué, c'est-à-dire des activités qui ont généralement une probabilité d'échec plus élevée.

En revanche, une fois les caractéristiques physiques du gisement établies, les projets passent à l'étape de l'évaluation où l'on examine la faisabilité économique ou technique; il s'agit d'une catégorie de dépenses différente, et c'est là que cette décision aurait pu entraîner des changements.

Ainsi, cet amendement revient à dire : « Non, nous allons veiller à ce que la loi soit comprise comme elle a été interprétée traditionnellement. »

La sénatrice Ross : Quelle est la réaction du secteur à cet égard?

M. Baylor : En ce qui concerne la rétroaction sur le projet de loi lui-même, nous n'en avons pas beaucoup reçu. Je crois que nous avons reçu un mémoire qui s'opposait au changement, mais c'est tout.

De façon plus générale, nous avons certainement entendu le point de vue du secteur. Ce qui est en jeu, c'est ce que j'appellerais les études techniques et les dépenses liées à ces études. Elles concernent généralement le type de dépense visant à évaluer la viabilité économique et la faisabilité technique de la mise en valeur et de l'extraction de la ressource. Il est évident que le secteur s'est penché sur cette question afin que la définition soit élargie pour inclure ce type d'étude.

[Français]

Le vice-président : Merci.

Senator Gignac: Welcome to the witnesses. I would like to talk about this tax measure, that is, immediate expensing for manufacturing buildings. I understand that the manufacturing floor space has to be 90%. Why 90%? Why not 60% or 100%? I'm trying to understand the logic there.

Mr. Baylor: Certainly. Basically, this is a rule that has been around for a long time. Before this change, buildings had a basic depreciation rate of 4%, and 6% gets added if that 90% threshold is reached. That threshold is essentially maintained to allow for immediate expensing, which is much more generous.

As for the choice of threshold, it's fairly standard. The 90% threshold features in the Income Tax Act; maybe my colleagues can speak to that. It's basically to ensure that almost everything is there, but it allows for a certain flexibility at the same time.

Senator Gignac: Obviously, it isn't as fortunate as the Productivity Mega Deduction that Prime Minister Carney announced. We agree with this approach to making Canada more competitive and trying to increase our productivity. What is the tax cost of this measure when it comes to manufacturing? We aren't talking about billions of dollars, as with the Mega Deduction.

Mr. Baylor: Over five years, until 2029-30, we're talking about \$1.2 billion. You're right, this isn't part of the Productivity Mega Deduction that was just announced a few weeks ago, but it was part of the broader measure.

Senator Gignac: Does this have to do with harmonizing with what the United States is doing in this regard?

Mr. Baylor: Absolutely.

Senator Gignac: It was decreed to us in the various committees; I'm fortunate enough to sit on another committee, and we're talking about the rapport with the United States. This brings us in line with how the United States is doing things.

Mr. Baylor: Absolutely. A very similar measure has been implemented in the United States.

Senator Gignac: I saw in the asterisk notes that you made a change to the Select Luxury Items Tax Act. Some interesting debates were had with Senator Forest, who is chairing the committee this morning.

You made amendments regarding luxury taxes. Is that in Bill C-31 — I forget some of the details — in a schedule somewhere?

Mr. Baylor: That's another file. I'll turn to my colleague, who will be able to answer you.

Le sénateur Gignac : Bienvenue aux témoins. J'aimerais parler de cette mesure fiscale, c'est-à-dire la passation en charges immédiate pour les bâtiments de fabrication pour les dépenses. Je crois comprendre que la superficie de fabrication doit être de 90 %. Pourquoi 90 %? Pourquoi pas 60 % ou 100 %? Je tente de comprendre la logique.

M. Baylor : Certainement. Essentiellement, il s'agit d'une règle qui existe depuis longtemps. Avant ce changement, les bâtiments avaient un taux de dépression de base de 4 % et l'on rajoute 6 % si ce seuil de 90 % est atteint. Essentiellement, l'on maintient ce seuil pour une passation en charges immédiate qui est beaucoup plus généreuse.

En ce qui a trait au choix du seuil, c'est un seuil qui est assez standard; les 90 % sont dans la Loi de l'impôt sur le revenu, mes collègues peuvent peut-être en parler. C'est en gros, pour que presque tout soit là, mais en même temps, il y a une certaine marge de manœuvre.

Le sénateur Gignac : Évidemment, ce n'est pas aussi heureux que la Mégadéduction à la productivité annoncée par le premier ministre Carney. Nous sommes d'accord avec cette approche pour rendre le Canada plus compétitif et essayer d'augmenter notre productivité. Quel est le coût fiscal de cette mesure en matière de fabrication? Nous ne sommes pas dans les milliards de dollars, comme la Mégadéduction.

M. Baylor : Sur cinq ans, jusqu'en 2029-2030, on parle de 1,2 milliard de dollars. Vous avez raison, cela ne fait pas partie de la Mégadéduction à la productivité qui vient d'être annoncée il y a quelques semaines, mais cela faisait partie de la mesure au sens plus large.

Le sénateur Gignac : Sommes-nous dans le contexte d'harmonisation avec ce qui se passe aux États-Unis à cet effet?

M. Baylor : Absolument.

Le sénateur Gignac : Cela nous avait été décrété dans les différents comités; j'ai la chance de siéger à un autre comité et on parle de la complicité avec les États-Unis. Avec cela, on s'harmonise avec ce qui prévaut aux États-Unis.

M. Baylor : Absolument. Une mesure très semblable a été mise en place aux États-Unis.

Le sénateur Gignac : J'ai vu dans les notes d'astérisques que vous avez fait un changement à la Loi sur la taxe sur certains biens de luxe. On avait tenu des débats intéressants avec le sénateur Forest, qui préside le comité ce matin.

Vous avez fait des amendements au niveau des taxes sur les produits de luxe. Est-ce que c'est dans C-31 — j'oublie des trucs là-dessus — en annexe quelque part?

M. Baylor : C'est un autre dossier. Je vais me tourner vers mon collègue qui va pouvoir vous répondre.

Senator Gignac: I would like to have a balance sheet. How much money did that whole thing make? It got a lot of media coverage. There's Bombardier and boat builders. We remember being told that it would bring in hundreds of millions. I don't know if the government backtracked in the end. Let us put it that way.

Gervais Coulombe, Director General, Legislation, Department of Finance Canada: Thank you for the question, senator.

The main measures on the luxury tax were in last year's budget implementation bill, Bill C-15, in which we removed the luxury tax on boats and aircraft.

What you have in this bill here is really a technical amendment to adjust to the tax measures that had been announced regarding the administration of what remains of the luxury tax for vehicles.

We can come back to you separately.

Senator Gignac: The bulk was done in last year's budget, and these are minor adjustments; let us put it that way.

Mr. Coulombe: Absolutely. Here, we're really talking about the stewardship of tax laws.

[English]

Senator MacAdam: Thank you to the witnesses for being here today. My first question is about the new audit powers of the CRA. The Tax Executives Institute says that the waiver safeguard covers the compliance order penalty but not the notice of non-compliance penalty and that a review tests only whether the decision was reasonable. Why does the notice of a non-compliance regime lack the same safeguard?

Mr. MacEachern: Thank you for the question. I'm sure, as you know, that these CRA audit powers are proposed to assist the CRA with obtaining information requests from taxpayers who may delay. There are two different proposed new penalties: One is a compliance order penalty, which would apply if there is a court order against the taxpayer for failing to provide information or assistance to the CRA. The other is a notice of non-compliance penalty, which would apply if the CRA has issued a notice for the taxpayer to comply and the taxpayer has failed to do so.

The taxpayer would have certain rights of review, for example, to request that the CRA review the notice of non-compliance if, for example, perhaps the documents are not available to the taxpayer, the time to provide them is unreasonable or any other factors. A taxpayer would have 90 days to request a review of

Le sénateur Gignac : J'aimerais avoir un bilan. Cela a rapporté combien d'argent, cette histoire-là? Cela a fait couler vraiment beaucoup d'encre. On a Bombardier et des constructeurs de bateaux. On se souvient qu'on nous disait que cela rapporterait des centaines de millions. Je ne sais pas si finalement, on a fait marche arrière, on va dire cela comme cela.

Gervais Coulombe, directeur général, Législation, ministère des Finances Canada : Merci pour la question, monsieur le sénateur.

Les mesures principales sur la taxe de luxe étaient dans la mise en œuvre du budget l'an passé, le projet de loi C-15, dans lequel nous avons retiré l'application de la taxe de luxe sur les bateaux et les aéronefs.

Ce que vous avez dans le projet de loi ici, c'est vraiment un amendement technique pour s'ajuster avec des mesures qui avaient été annoncées en matière d'impôt dans l'administration de ce qui reste de la taxe de luxe pour les véhicules.

On peut vous revenir sous pli séparé.

Le sénateur Gignac : Le gros a été fait dans le budget de l'année passée, puis ce sont des petits ajustements à la marge, on va dire cela comme cela.

M. Coulombe : Absolument. Ici, on est vraiment dans l'intendance des lois fiscales.

[Traduction]

La sénatrice MacAdam : Merci aux témoins d'être ici aujourd'hui. Ma première question concerne les nouveaux pouvoirs de vérification de l'ARC. L'Institut des cadres fiscalistes dit que la mesure de renonciation couvre la pénalité liée à l'ordonnance de conformité, mais pas la pénalité liée à l'avis de non-conformité, et qu'un examen ne vérifie que si la décision était raisonnable. Pourquoi l'avis de non-conformité ne contient-il pas la même mesure?

M. MacEachern : Je vous remercie de la question. Je suis sûr, comme vous le savez, que ces pouvoirs de vérification de l'ARC sont proposés pour aider l'ARC à obtenir des renseignements demandés auprès des contribuables qui pourraient tarder à répondre. Il y a deux nouvelles pénalités proposées : l'une est une pénalité liée à une ordonnance de conformité, qui s'appliquerait en cas d'ordonnance judiciaire contre le contribuable qui omet de fournir des renseignements ou d'aider l'ARC. L'autre est une pénalité liée à un avis de pour non-conformité, qui s'appliquerait si l'ARC a émis un avis pour que le contribuable se conforme et qu'il ne l'a pas fait.

Le contribuable aurait certains recours, par exemple, pour demander à l'ARC d'examiner à nouveau l'avis de non-conformité si, par exemple, il ne disposait pas des documents requis, si le délai pour les fournir était déraisonnable ou tout autre facteur. Un contribuable aurait 90 jours pour

the notice of non-compliance, and then the CRA would have to consider that review and either confirm, vary or vacate the notice of compliance within 180 days, and following that, the taxpayer would still have rights to challenge the penalty itself.

So there are safeguards and a due process built into the proposed rules. The nature of the two penalties is a little different in that a penalty for a compliance order is generally a measure of last resort for the CRA. A notice of non-compliance would also be a fairly last-resort type of measure.

Senator MacAdam: How often does CRA expect to use these compliance orders, and will it publish how many are vacated, reduced or waived?

Adrianna McGillivray, Director General, High Net Worth Compliance Directorate, Compliance Programs Branch, Canada Revenue Agency: My apologies, as it was a little difficult to hear at the back of the room, but I believe you were asking about how often we might use them.

Senator MacAdam: Yes. How often does CRA expect to use them? The compliance order can bring a penalty of 10% of aggregate tax payable. I'm wondering how often the CRA expects to use that type of penalty. Would they publish how many are vacated or waived?

Ms. McGillivray: Thank you for the question. As my colleague from the Department of Finance mentioned, it is often a last resort. There are many avenues that we pursue with taxpayers to obtain information before we reach a compliance order. Compliance orders themselves are quite rare. Therefore, a penalty associated with that compliance order subsequently would also be quite infrequent.

In terms of the notice of non-compliance, similarly, this would be in persistent and deliberate cases where taxpayers are deliberately not complying with the CRA's request for information. We would see this as being used in serious cases and cases where there is persistent and deliberate interest in not complying.

Senator MacAdam: The bill lets CRA demand foreign-based documents and share GST/HST and excise information with other countries. How many requests does the CRA expect each year and from which partners?

Ms. McGillivray: I wouldn't have that information available. I'd have to return with an answer to that.

demandeur un examen de l'avis de non-conformité, puis l'ARC devrait tenir compte de cet examen et confirmer, modifier ou annuler l'avis dans les 180 jours. Par la suite, le contribuable aurait toujours le droit de contester la pénalité elle-même.

Les règles proposées comportent donc des garde-fous et une procédure établie. La nature des deux pénalités est un peu différente, en ce sens qu'une pénalité pour une ordonnance de conformité est généralement une mesure de dernier recours pour l'ARC. Un avis de non-conformité serait également une mesure de dernier recours.

La sénatrice MacAdam : À quelle fréquence l'ARC prévoit-elle utiliser ces ordonnances de conformité, et publiera-t-elle le nombre d'ordonnances annulées, réduites ou auxquelles elle a renoncé?

Adrianna McGillivray, directrice générale, Direction de l'observation des contribuables à valeur nette élevée, Direction générale des programmes d'observation, Agence du revenu du Canada : Je m'excuse, c'était un peu difficile de bien entendre au fond de la salle, mais je crois que vous vouliez savoir à quelle fréquence nous pourrions les utiliser.

La sénatrice MacAdam : Oui. À quelle fréquence l'ARC s'attend-elle à les utiliser? L'ordonnance de conformité peut entraîner une pénalité de 10 % de l'impôt total à payer. Je me demande à quelle fréquence l'ARC s'attend à utiliser ce type de pénalité. Publierait-elle le nombre de pénalités annulées ou auxquelles elle a renoncé?

Mme McGillivray : Je vous remercie de la question. Comme l'a mentionné mon collègue du ministère des Finances, c'est souvent une mesure de dernier recours. Nous utilisons de nombreux moyens pour obtenir des renseignements auprès des contribuables avant d'en arriver à une ordonnance de conformité. Les ordonnances de conformité en tant que telles sont assez rares. Par conséquent, une pénalité associée à une telle ordonnance serait également assez rare.

En ce qui concerne les avis de non-conformité, ils seraient utilisés dans des cas où les contribuables persistent de façon délibérée à ne pas se conformer à une demande d'information de l'ARC. Nous pensons que cela pourrait être utilisé dans des cas graves et des cas où il y a un intérêt persistant et délibéré à ne pas se conformer.

La sénatrice MacAdam : Le projet de loi permet à l'ARC d'exiger des documents provenant de l'étranger et de partager des renseignements sur la TPS/TVH et la taxe d'accise avec d'autres pays. Combien de demandes l'ARC s'attend-elle à recevoir chaque année et de quels partenaires?

Mme McGillivray : Je n'ai pas cette information. Il faudrait que je vous revienne avec une réponse.

Mr. Coulombe: I guess your question refers to clauses 218 and 224 in the bill. This amendment is about updating the information collection powers of the CRA as it relates to international treaties. Under treaties that Canada has entered into with its international partners, Canada has agreed to provide relevant tax information to those partners to ensure compliance with tax statutes. There was a federal court decision that determined that the current laws did not permit the CRA to collect certain tax information and share it with treaty partners. The measure is intended to clarify that the rules related to the collection of information sought by treaty partners apply appropriately, ensuring that the government is able to meet its international commitments.

The proposed amendments that you currently have in the Excise Tax Act and the Excise Act, 2001, would ensure consistency with similar amendments that have been brought under the income tax regime in previous tax statutes.

Again, we need, from time to time, among tax statutes to allow the CRA to properly —

[Translation]

The Chair: Thank you.

Senator Hébert: My question is about immediate expensing for manufacturing buildings. I'm going to follow up on what my colleague Senator Gignac said earlier about the 90% threshold.

I understand that it's an old tradition in Canadian tax laws to use this threshold, but I think we're at a pivotal moment when it may be time to modernize certain traditions.

I was wondering how this measure was assessed in light of the need we have in Canada to catch up in terms of productivity, particularly in the manufacturing sector.

Say that there's a manufacturing company, for example, that does not have 90% of its floor space but does have 60% or even 80%, and that says it must make changes to its building to be able to increase its productivity. My understanding is that it would not be eligible for this. Has this measure been assessed in a context where the goal, first and foremost, is to increase the productivity of our businesses in Canada? How was this analysis done in terms of the 90% threshold?

Mr. Baylor: I think that, to answer this question, we need to look at the slightly broader context relating to immediate expenditure commitments.

M. Coulombe : Je suppose que votre question porte sur les articles 218 et 224 du projet de loi. Cet amendement vise à mettre à jour les pouvoirs de collecte de renseignements de l'ARC en ce qui concerne les traités internationaux. En vertu des traités conclus avec ses partenaires internationaux, le Canada a accepté de fournir des renseignements fiscaux pertinents à ces partenaires afin d'assurer le respect des lois fiscales. Une décision de la Cour fédérale a établi que les lois actuelles ne permettaient pas à l'ARC de recueillir certains renseignements fiscaux et de les communiquer à ses partenaires signataires des traités. La mesure vise à préciser que les règles relatives à la collecte de renseignements demandés par les partenaires des traités s'appliquent de manière appropriée, garantissant que le gouvernement est en mesure de respecter ses engagements internationaux.

Les modifications proposées à la Loi sur la taxe d'accise et à la Loi de 2001 sur l'accise assureraient la cohérence avec des modifications semblables qui ont été apportées au régime de l'impôt sur le revenu dans des lois fiscales précédentes.

Encore une fois, nous avons besoin, de temps en temps, dans les lois fiscales, de permettre à l'ARC de bien...

[Français]

Le président : Merci.

La sénatrice Hébert : Ma question va porter sur la passation en charges immédiate pour les bâtiments manufacturiers. Je vais faire poursuivre sur ce mon collègue, le sénateur Gignac, disait tantôt par rapport aux 90 %.

Je comprends que c'est une vieille tradition dans les lois fiscales canadiennes que d'utiliser ce seuil, mais je pense qu'on est à un moment charnière où il est peut-être temps de dépoussiérer certaines traditions.

Je me demandais comment cette mesure avait été évaluée au regard de la nécessité que nous avons, au Canada, de rattraper le retard en termes de productivité, particulièrement dans le secteur manufacturier.

Ce que je comprends de cela, c'est qu'une entreprise manufacturière, par exemple, qui n'aurait pas 90 % de sa superficie, mais qui aurait 60 % ou même 80 %, et qui dit que, pour pouvoir augmenter sa productivité, elle doit apporter des modifications en termes de bâtiment ne serait pas admissible à cela. Est-ce qu'on a quand même évalué cette mesure, justement, dans le contexte où ce qu'on cherche, d'abord et avant tout, est d'augmenter la productivité de nos entreprises au Canada? Comment cette analyse a-t-elle été faite en regard du seuil de 90 %?

M. Baylor : Je pense que, pour répondre à cette question, il faut regarder le cadre un peu plus large relié aux passations en charges immédiates.

Essentially, what the government is trying to do, particularly in the context of the recently announced Productivity Mega Deduction, is to introduce a broader measure. We are now talking about roughly two thirds of businesses' investments, including in the manufacturing sector in particular, and in general. But overall, we are talking about two thirds of investments that would be recognized as an immediate expense.

The main general exception is buildings. This applies to everyone. Buildings known as class 1 and class 3 — the more structural buildings, if you like — do not qualify for immediate depreciation. Broadly speaking, a third of them are not eligible. They benefit from an accelerated rate under what is known as the AII. This is a rate increase in the first year, but obviously, it is not as generous.

Now, as for the reason for this, I'd say there are two. Firstly, these are assets with a much longer useful life. As is the case in the United States, this type of asset is not included.

Generally speaking, one must compare with the largest. What we said was that, for the manufacturing sector, we will go even further precisely to encourage them, to give a chance to those who invest 90%. We went a little further, but we decided to draw the line there. Well, "we decided" — that is to say, ultimately, the government based its decision on this threshold, recognizing that, generally speaking, once again, structural buildings are not eligible for immediate expensing.

Senator Hébert: Thank you for your reply, but I remain convinced that, in the current context, we should not take the United States as a model, but rather strive to surpass them in tax matters, especially as we know that in the United States, there have been massive tax cuts for businesses and deregulation that boosts competitiveness in attracting investment. Of course, Canadian values will remain assets that make the country attractive to certain businesses.

I would like to discuss the deferral of tax on investment income for companies, for fiscal year purposes. Once again, when we consider all of this within the context of our tax system as a whole, has there been a global comparative analysis to determine where the Canadian economy stands in terms of tax attractiveness for businesses? This is a very important question at the moment. When we take such measures, do we have a benchmark or a comparative analysis to determine where Canada stands, and what our strengths and weaknesses are?

Mr. Baylor: I'm not sure which measures you're referring to.

Essentiellement, ce que le gouvernement est en train d'essayer de faire, particulièrement dans le contexte de la récente Mégadéduction à la productivité qui a été annoncée récemment, est d'avoir une mesure plus large. On parle maintenant de deux tiers des investissements, à peu près, des entreprises, incluant dans le secteur manufacturier en particulier, en général. Mais en tout, on parle de deux tiers des investissements qui auraient une passation à charges immédiate.

La grande exception générale est les bâtiments. Cela s'applique à tout le monde. Les bâtiments qu'on appelle classe 1, classe 3 — les bâtiments plus structurels, si on veut — ne bénéficient pas de passation à charges immédiate. En gros, il y en a un tiers qui ne sont pas admissibles. Ils bénéficient d'une accélération sous ce qu'on appelle le AII. C'est une bonification du taux la première année, mais évidemment, ce n'est pas aussi généreux.

Maintenant, la raison pour cela, je dirais qu'il y en a deux. D'abord, ce sont des actifs qui sont d'une beaucoup plus longue durée. Comme les États-Unis également, ce genre d'actifs n'est pas inclus.

Il faut comparer en général au plus gros. Ce qu'on a dit, c'est que pour le secteur manufacturier, on va encore aller plus loin pour justement les encourager, pour donner une chance à ceux qui investissent à 90 %. On a été un peu plus loin, mais on a décidé de mettre la ligne là. Bien, « on a décidé », c'est-à-dire qu'en fin de compte, le gouvernement s'est basé sur ce seuil, reconnaissant qu'en général, encore une fois, les bâtiments structuraux ne sont pas admissibles pour la passation à charges immédiate.

La sénatrice Hébert : Merci pour votre réponse, mais je demeure persuadée que dans le contexte actuel, il ne faut pas se fonder sur les États-Unis, mais tenter de les dépasser en matière fiscale, surtout qu'on sait qu'aux États-Unis, il y a eu des baisses d'impôt massives pour les entreprises et une déréglementation qui accroît la compétitivité en matière d'attraction. Évidemment, les valeurs canadiennes demeureront des atouts d'attractivité pour certaines entreprises.

Je voudrais parler du report d'impôt sur le revenu de placement pour les sociétés, aux fins d'exercice. Encore une fois, quand nous considérons tout cela dans l'ensemble de notre système fiscal, y a-t-il eu une analyse comparative à l'échelle mondiale pour savoir où l'économie canadienne se situe en matière d'attractivité fiscale pour les entreprises? C'est une question très importante à l'heure actuelle. Quand nous prenons de telles mesures, avons-nous un seuil ou une analyse comparative pour savoir où se situe le Canada, quels sont nos points forts et nos points faibles?

M. Baylor : Je ne suis pas certain de quelles mesures vous parlez.

Senator Hébert: I am referring to the measure to defer investment income tax for companies.

Mr. MacEachern: This is an anti-avoidance measure. Unfortunately, I do not have those analyses. It is simply to tackle tax base erosion —

Senator Hébert: You are telling us that corporate tax deferral . . . I understand that; that is the aim of the measure, but when we take such measures, do we analyze Canada's overall competitiveness in terms of corporate taxation? By introducing more restrictive measures, are we not in the process of eroding our tax competitiveness? That is what I wanted to know, and whether or not you have any analyses on this point.

Mr. MacEachern: No, it is an anti-avoidance measure targeting private companies and investment income. So, a separate policy applies to this income as compared to the income of active businesses, for example.

Senator Galvez: I am also interested in hearing the details regarding —

[English]

— how much value for our money and how much the fiscal risk is. Bill C-31 introduces very significant public expenditures and financial incentives for individuals, business and industry. I am interested in how you coordinated and evaluated the two departments. How much are all these measures, and in which proportion will they generate long-term greater revenues so that we have the value for our money?

Did Finance Canada and the CRA jointly assess the risk of tax avoidance, administrative complexity but also unequal access to this new incentive? How did you proceed?

Mr. MacEachern: I can answer some of those questions.

Generally, the CRA and Finance are often in touch on tax matters, including tax integrity concerns and data-sharing information, et cetera. A number of these measures were made or proposed in consultation with the CRA.

Senator Galvez: What is your prediction? How much will we get back after these measures?

Mr. MacEachern: There were two tax integrity measures with a physical costing attached to them that were published in Budget 2024 and Budget 2025. The first measure, the manipulation of bankrupt status, was estimated to save \$510 million in revenue over five years.

La sénatrice Hébert : Je parle de la mesure de report d'impôt sur le revenu de placement pour les sociétés.

M. MacEachern : C'est une mesure antiévitement. Malheureusement, je n'ai pas ces analyses. C'est simplement pour aborder l'érosion —

La sénatrice Hébert : Vous nous dites que le report d'impôt des entreprises... Je comprends cela, c'est l'objectif de la mesure, mais quand on prend de telles mesures, est-ce qu'on analyse dans l'ensemble la compétitivité du Canada en matière de fiscalité des entreprises? En ajoutant plus de mesures qui limitent, est-ce qu'on n'est pas en train d'éroder notre compétitivité fiscale? C'est ce que je voulais savoir, et si vous aviez des analyses dans ce sens ou pas.

M. MacEachern : Non, c'est une mesure antiévitement qui vise les entreprises privées et le revenu d'investissement. Donc, il y a une politique distincte qui est appliquée à ces revenus en comparaison aux revenus d'entreprises actives, par exemple.

La sénatrice Galvez : Je m'intéresse également à connaître les détails au sujet de —

[Traduction]

... dans quelle mesure les ressources sont optimisées et quel est le risque financier. Le projet de loi C-31 prévoit des dépenses publiques très importantes et des incitatifs financiers pour les particuliers, les entreprises et l'industrie. J'aimerais savoir comment vous avez coordonné les évaluations faites par les deux ministères. À combien s'élèvent toutes ces mesures et dans quelle proportion généreront-elles des revenus plus importants à long terme afin que nous en ayons pour notre argent?

Est-ce que Finances Canada et l'ARC ont évalué conjointement le risque d'évitement fiscal, la complexité administrative, mais aussi l'accès inégal à cette nouvelle mesure incitative? Comment avez-vous procédé?

M. MacEachern : Je peux répondre à certaines de ces questions.

En général, l'ARC et le ministère des Finances sont souvent en communication sur des questions fiscales, y compris des préoccupations liées à l'intégrité fiscale et à l'échange de données, et cetera. Un certain nombre de ces mesures ont été prises ou proposées en consultation avec l'ARC.

La sénatrice Galvez : Quelles sont vos prévisions? Combien allons-nous récupérer après ces mesures?

M. MacEachern : Deux mesures d'intégrité fiscale assorties d'un coût physique ont été publiées dans les budgets de 2024 et de 2025. On estime que la première mesure, la manipulation du statut de faillite, a permis d'économiser 510 millions de dollars en revenus sur cinq ans.

The other measure, the tax deferral through tiered corporate structures — which we just discussed briefly in Budget 2025 — estimated that it would raise \$540 million of revenue. The other tax integrity measures in the bill do not have fiscal costs attached to them that were published in the budget, but these costings would have been done based on data from the CRA and information that the Department of Finance obtained from the CRA.

Senator Galvez: Have you included in these costings and predictions the changes that will come? I don't know how many years you're predicting this for. For example, we're going to construct several pipelines, but all reports are saying these will become stranded assets in the next 5 to 10 years. Have you included the stranded assets' potential, such as what we are also expending after extreme weather events? Have you included those in your cost analysis?

Mr. Baylor: Taking a bit of a different tack, again, it's a bit of a broader question than what is in Bill C-31 here. Going back to the productivity super deduction and the productivity mega deduction, essentially, the government did publish both in the budget — when it comes to the productivity mega deduction in the backgrounder — a bit of the economic impacts of putting in place these measures. In Bill C-31, the most significant measure is what we were discussing earlier, which is immediate expensing for manufacturing and processing buildings.

If you turn to page 88 in the budget, it looks at the whole productivity super deduction at the time, but it essentially measures on average. Again, this is going beyond Bill C-31. It provides support of about \$2.7 billion per year, and the estimate is that this will crowd in capital investment, which is what you're referring to, and generate economic output of \$9 billion annually over the next 10 years. That gives you a bit of a sense of the kind of economic activity that you might expect.

These numbers were refreshed and updated when the productivity mega deduction was announced. If you refer to the backgrounder, you can have that information as well. This is going a bit beyond Bill C-31 at this point because we're talking about the one measure for manufacturing that's in this bill.

[Translation]

The Deputy Chair: I have long been interested in the automated generation of tax returns for the most disadvantaged, those who need the support of society as a whole. I note from tab (b) of the summary of Part 1 that certain changes have been made. I shall now give Mr. Leblanc time to take his seat.

On estime que l'autre mesure, le report d'impôt au moyen de structures de sociétés à plusieurs niveaux — dont nous venons de discuter brièvement dans le budget de 2025 — générerait 540 millions de dollars de recettes. Les coûts financiers assortis aux autres mesures d'intégrité fiscale prévues dans le projet de loi n'ont pas été publiés dans le budget, mais ces coûts auraient été établis à partir des données de l'ARC et des renseignements que le ministère des Finances a obtenus de l'ARC.

La sénatrice Galvez : Avez-vous inclus dans ces coûts et ces prévisions les changements qui vont se produire? Je ne sais pas sur combien d'années vous faites vos prévisions. Par exemple, nous allons construire plusieurs pipelines, mais tous les rapports indiquent que ces actifs deviendront irrécupérables au cours des 5 à 10 prochaines années. Avez-vous tenu compte du potentiel des actifs irrécupérables, comme les dépenses engendrées par les phénomènes météorologiques extrêmes? Les avez-vous inclus dans votre analyse de coûts?

M. Baylor : Sous un angle un peu différent, encore une fois, c'est une question qui va un peu au-delà du contenu du projet de loi C-31. Pour revenir à la superdéduction à la productivité et à la mégadéduction à la productivité, essentiellement, le gouvernement a publié les deux dans le budget — dans le document d'information pour ce qui est de la mégadéduction à la productivité —, une partie des répercussions économiques de la mise en place de ces mesures. Dans le projet de loi C-31, la mesure la plus importante est celle dont nous avons parlé plus tôt, c'est-à-dire la passation en charges immédiate pour les bâtiments de fabrication et de transformation.

Si vous passez à la page 88 du budget, vous verrez qu'on y examine la superdéduction à la productivité à ce moment-là, mais c'est essentiellement une moyenne qui est mesurée. Je répète que je m'écarte du projet de loi C-31. On parle d'un soutien d'environ 2,7 milliards de dollars par année, et on prévoit que cela va attirer des investissements en capital, comme vous y avez fait allusion, et générer un rendement économique de 9 milliards de dollars par année au cours des 10 prochaines années. Cela vous donne une idée du genre d'activité économique auquel on peut s'attendre.

On a renouvelé et mis à jour ces chiffres après l'annonce de la mégadéduction à la productivité. Vous pouvez également consulter le document d'information pour obtenir ces renseignements. La discussion s'écarte un peu du projet de loi C-31 en ce moment, car nous parlons de la seule mesure du projet de loi qui porte sur la fabrication.

[Français]

Le vice-président : Cela fait longtemps que je m'intéresse à la production automatique de déclarations de revenu pour les plus démunis, ceux qui ont besoin du soutien de l'ensemble de la société. Je note à l'onglet b) du sommaire de la partie 1 qu'on apporte certains changements. Je vais laisser le temps à monsieur Leblanc de prendre place.

Here is my first question, Mr. Leblanc. Can you explain to us what has been changed as a result of these amendments to the act and what impact this will have on the ability to register and identify those Canadians who are among the most vulnerable in our society?

Mr. Leblanc: Thank you for your question. When we talk about automating benefit payments, we are actually referring to two measures. One of these is included in this bill, as it contains a key provision: the pre-filing of tax returns. Perhaps my colleague from the CRA could explain this in more detail.

What this bill provides is another tool for the agency, and it really is about giving the agency the right or the discretion to file a tax return on behalf of certain low-income individuals who are not liable for tax — that is, those with a straightforward tax situation — to provide them with a preliminary assessment and give them time to confirm or correct anything. After 90 days, if that person has not responded, the agency will file the return on their behalf. It is this aspect that is contained in this bill.

In some cases, in order to pay benefits, the agency would need to request additional information, such as civil status details. These two main measures were announced a year ago, but it is the second one that requires an amendment to the Income Tax Act, as proposed in Bill C-31.

The Deputy Chair: This actually applies particularly to the gathering of information, but how will the agency be able to identify these Canadians, most of whom are often homeless? It is not easy to identify these people.

[English]

Adnan Khan, Director General, Individual Returns Directorate, Assessment, Benefit, and Service Branch, Canada Revenue Agency: To respond to how exactly CRA would identify people who are in need of these benefits, when we start with the initiative, once Royal Assent has been received, we'll target the population that we know about and that we have enough information about, so we can file a return on their behalf with confidence.

That, of course, leaves out the population you talked about, which is perhaps unknown to the agency and about which we don't have visibility. On that front, we've been doing a lot of work through our outreach, community partners and other government agencies.

Voici ma première question, monsieur Leblanc. Pouvez-vous nous expliquer ce qui a été modifié grâce à ces amendements à la loi et quel impact cela aura-t-il sur la capacité de répertorier et d'identifier les Canadiens et les Canadiennes qui sont parmi les plus fragilisés de notre société?

M. Leblanc : Merci pour votre question. Lorsqu'on parle d'automatiser le versement de prestations, vraiment, on parle de deux mesures. L'une de celles-ci est dans ce projet de loi, parce qu'on a une mesure importante, qui est de préremplir les déclarations de revenus. Peut-être que mon collègue de l'ARC pourrait mieux décrire cela.

Ce que vous avez dans ce projet de loi, c'est un autre outil pour l'agence, et c'est vraiment de donner le droit ou la discrétion à l'agence de produire une déclaration de revenu au nom de certains individus à faible revenu, qui ne sont pas imposables, c'est-à-dire qui ont une situation fiscale simple, pour leur donner une cotisation préliminaire et leur donner le temps de confirmer ou de corriger quoi que ce soit. Après 90 jours, si cette personne n'a pas répondu, faire la déclaration de leur part. C'est cet aspect qui est contenu dans ce projet de loi.

Dans certains cas, pour verser des prestations, l'agence devrait exiger des informations supplémentaires, par exemple, l'état civil. Ce qui a été annoncé il y a un an, ce sont ces deux mesures principales, mais c'est la deuxième qui exige un amendement à la Loi de l'impôt sur le revenu, ce qui est proposé dans le projet de loi C-31.

Le vice-président : Cela s'applique en fait, surtout pour la cueillette d'information, mais comment l'agence sera-t-elle en mesure d'identifier les Canadiens et les Canadiennes qui, pour la plupart, sont souvent sans domicile fixe? Ce n'est pas évident d'identifier ces personnes.

[Traduction]

Adnan Khan, directeur général, Direction des déclarations des particuliers, Direction générale de cotisation, de prestation et de service, Agence du revenu du Canada : Pour ce qui est de la façon dont l'Agence du revenu du Canada identifiera les personnes qui ont besoin de ces prestations, au début de l'initiative, lorsque la sanction royale aura été obtenue, nous allons cibler le segment de population que nous connaissons et sur qui nous avons assez d'information, afin de pouvoir produire une déclaration en leur nom avec confiance.

Cela laisse évidemment le segment de population dont vous avez parlé, que l'agence ne connaît peut-être pas et que nous ne voyons pas. De ce côté, nous avons déployé beaucoup de travail grâce à nos efforts de sensibilisation et par l'entremise de nos partenaires communautaires et d'autres organismes gouvernementaux.

The CRA has a community volunteer income tax program that helps us identify people who are currently not interacting with the tax system. That's the avenue we continue to take to identify more and more Canadians to bring them under the benefit umbrella.

Senator Cardozo: I want to pursue the same issue that the deputy chair just talked about and that I raised in my first question.

If there's time, I'd like to talk about the hydrogen sections too.

I'm wondering, when you're identifying certain aspects and certain people, whether down the road — hopefully, sooner rather than later — we can have auto-filing for everybody, because it seems to me that an employer, an investment company, a bank or a charity all file information about individual X with you, so you have that information ahead of time.

It seems to me that, with the click of a button, you could send individual X a draft of their tax return, and they could then verify it or add any other information. Is that something we can be looking forward to, down the road?

I totally agree with what is being done now with these measures, but it seems to me that we've opened an interesting door here.

Mr. Leblanc: I'll start and see if my colleague has anything to add.

What you see here is a focus on getting benefits to people who need them most. That's an underlying objective that the government has, and you can start in different ways. This is a foundational part of it. That's part of it.

We can talk about prefilled returns because that's the idea for people with simple situations: to allow them to review the information they have and correct or add to anything they want, but allowing them to confirm.

As we go forward, one thing about the Canadian tax system — if you compare it to other tax systems in the world — is that we have many measures that allow people deductions and credits that serve different economic and social objectives that governments have chosen to put in place.

In those measures, we offer people many choices that aren't always present in other countries. Many of those choices involve the ability of couples to either pool or transfer amounts. You don't see that in all countries.

L'Agence du revenu du Canada a un programme communautaire des bénévoles en matière d'impôt qui nous aide à identifier les gens qui n'ont actuellement aucune interaction avec le régime fiscal. C'est l'avenue que nous continuons d'emprunter afin d'identifier un nombre croissant de Canadiens et de leur offrir des prestations.

Le sénateur Cardozo : Je veux aborder le même sujet que le vice-président vient tout juste d'aborder; j'en ai aussi parlé dans ma première question.

Si nous avons le temps, j'aimerais également parler des sections sur l'hydrogène.

Je me demande si, lorsque vous cernez certains aspects et identifiez certaines personnes, plus tard — espérons que ce sera plus tôt que tard —, si nous pouvons avoir des déclarations automatisées pour tout le monde, car il me semble les employeurs, les sociétés d'investissement, les banques ou les organismes de bienfaisance déposent tous de l'information sur le particulier, ce qui signifie que vous l'avez déjà.

Il me semble que, en appuyant sur un bouton, vous pourriez envoyer à quelqu'un une ébauche de sa déclaration de revenus, et il pourrait ensuite la vérifier ou ajouter d'autres renseignements. Est-ce une chose à laquelle nous pouvons nous attendre à l'avenir?

J'approuve totalement ce qui est fait actuellement à l'aide de ces mesures, mais il me semble que nous ouvrons une porte intéressante ici.

M. Leblanc : Je vais commencer et voir si mon collègue à quelque chose à ajouter.

Ce qui se passe ici, c'est qu'on met l'accent sur le versement de prestations aux personnes qui en ont le plus besoin. C'est un objectif sous-jacent du gouvernement, et on peut commencer de différentes façons. C'est un élément fondamental de la mesure. Cela en fait partie.

Nous pouvons parler des déclarations préremplies, car c'est l'idée pour les gens dont la situation est simple : leur permettre de revoir l'information qu'ils ont et de corriger ou d'ajouter ce qu'ils veulent, mais en leur permettant de confirmer ce qui est là.

À l'avenir, une chose que je peux dire à propos du régime fiscal canadien — lorsqu'on le compare à d'autres dans le monde —, c'est que nous avons de nombreuses mesures qui permettent aux gens de se prévaloir de déductions et de crédits d'impôt pour atteindre différents objectifs économiques et sociaux que les gouvernements ont décidé de mettre en place.

Dans ces mesures, nous offrons aux gens de nombreux choix qu'on ne retrouve pas toujours dans d'autres pays. Beaucoup de ces choix permettent aux couples de mettre en commun des montants ou de les transférer. Ce n'est pas ce qu'on voit dans tous les pays.

What does it do? It gives Canadians more choice and flexibility to make maximum use of these measures. It also makes things less straightforward from the perspective of automating tax returns.

What you have here are two important measures building on what the CRA has already done with an important focus of getting benefits to those who are entitled to them.

Senator Cardozo: My question is more about whether, down the road, we can we go to something more automatic for everybody.

The other thing that occurs to me is that, when we file, CRA goes through our material and tells us where we're right and where we're wrong. Maybe they can do that before we file rather than afterward. Could we not do that ahead of time?

Mr. Leblanc: Many things can happen in the future; this is the focus of the government right now.

Senator Cardozo: Mr. Khan, do you have anything to add?

Mr. Khan: Yes. Conceptually, what's being described is that, once you have built the infrastructure, you can incrementally add more deductions or credit to whatever solution CRA provides to the first tranche of 1 million, which we intend to do next year. Conceptually, it's possible.

As my colleague described, the complexity of the Canadian system — and the fact that we tend to deliver social policy objectives through the tax system — creates many challenges that will have to be visited.

Senator Cardozo: Thank you for that. I appreciate that discussion. I'm a fan of incrementalism if we incrementally move in a good direction. Thank you for that.

Senator Ross: I'm interested in some clarity on the implication of the deferral of tax on investment income resulting from the use of tiered corporate structures that have mismatched year-ends.

What assumptions were used to come up with the increased revenue predictions of \$540 million over five years? I understand that's pretty front-end loaded as well.

Mr. MacEachern: Sure. The way the planning works is that investment income is taxed at a high corporate rate. This is investment income earned by a private corporation. It essentially

Quel est le résultat? Les Canadiens ont ainsi plus de choix et de latitude pour tirer pleinement parti de ces mesures. Cela fait aussi en sorte que les choses ne sont pas aussi simples du point de vue des déclarations de revenus automatisées.

Ce qu'on a ici, ce sont deux importantes mesures qui reposent sur ce que l'Agence du revenu du Canada a déjà fait en mettant grandement l'accent sur le versement de ces prestations aux personnes qui y ont droit.

Le sénateur Cardozo : Ma question vise davantage à savoir si, à l'avenir, nous pouvons passer à quelque chose de plus automatisé pour tout le monde.

L'autre chose qui me vient en tête, c'est que, lorsque nous présentons une déclaration, l'Agence du revenu du Canada l'examine et nous dit où nous avons raison et où nous avons tort. Nous pourrions peut-être le faire avant la déclaration plutôt qu'après. Pourrions-nous le faire avant?

M. Leblanc : De nombreuses choses peuvent se produire dans l'avenir; c'est là-dessus que se concentre actuellement le gouvernement.

Le sénateur Cardozo : Monsieur Khan, avez-vous quelque chose à ajouter?

M. Khan : Oui. En principe, ce qui est décrit, c'est que, une fois qu'on a construit l'infrastructure, on peut progressivement ajouter d'autres déductions ou crédits d'impôt à la solution fournie, peu importe en quoi elle consiste, par l'Agence du revenu du Canada pour la première tranche de 1 million de dollars, ce que nous avons l'intention de faire l'année prochaine. En principe, c'est possible.

Comme mon collègue l'a expliqué, la complexité du régime canadien — et le fait que nous avons tendance à donner suite à des objectifs de politique sociale par l'entremise du régime fiscal — crée de nombreux défis sur lesquels il faudra se pencher.

Le sénateur Cardozo : Merci de la réponse. J'aime la discussion. Je suis un adepte du gradualisme lorsque nous progressons dans une bonne voie. Merci de la réponse.

La sénatrice Ross : J'aimerais obtenir des précisions sur les conséquences du report du revenu de placement qui provient de structures organisationnelles à plusieurs paliers dont les fins d'exercice ne concordent pas.

Quelles hypothèses a-t-on utilisées pour prédire une augmentation des recettes de l'ordre de 540 millions de dollars sur cinq ans? Je crois comprendre que c'est également concentré sur le début de l'exercice.

M. MacEachern : Bien sûr. Dans le cadre de la planification, le revenu de placement est imposé à un taux élevé d'imposition des sociétés. C'est un revenu de placement gagné par une société

mirrors the highest personal income tax rate on that investment income. The rules are intended to discourage a high-net-worth individual, for example, from earning their investment income in a private corporation rather than earning it personally.

However, the higher surtax is refundable. So, once the investment income is distributed to the individual shareholder, it is refunded to the corporation in order to achieve integration and ensure that, essentially, they are left in the same place as they would have been if they had earned the investment income directly.

The way the planning works is playing on the timing of the refund. So, essentially, it is refunding the tax on a dividend that's received by another corporation that has a later year-end.

For example, if a corporation paid a dividend on December 31 to a holding corporation that had a December 30 year-end, they would obtain a deferral of 363 or 364 days because the payer corporation would get the refund, so they would not have to pay the high tax on the investment income. Then the liability would be deferred for a year to the recipient corporation, and this can be continued. If you have large amounts of refundable tax earned on investment income earned by private corporations — in this case, \$470 million of tax being deferred due to the mismatch of year-ends and the staggering of year-ends in a tiered corporation structure — this measure would accelerate that tax so it would end that deferral advantage. These are anti-deferral measures to begin with, ending the deferral advantage that can be obtained by staggering year-ends in a tiered corporate structure, and essentially ensuring that the tax is payable up front in year one by the first initial payer corporation. That's what the budget costing is based on: It's ending the deferral that's currently available using those structures.

Senator Ross: Corporations would feel that this is a legitimate tax strategy. You used the term “playing on.” Can you give me some clarity there as to how this compares to other jurisdictions?

Mr. MacEachern: I'm not sure. That's a good question. Other jurisdictions are different. I am not a U.S. tax expert, but in the U.S., often they have flow-throughs, essentially, so they would look through the corporation directly to the individual and tax the income in year one if that corporation has not checked the box, for example. I think it would be consistent with that. Obviously, these rules are more complex because you are looking at every corporation and every dividend.

privée. Cela reprend essentiellement le taux le plus élevé d'imposition du revenu des particuliers. Les règles visent à décourager les particuliers fortunés de déclarer leur revenu de placement dans une société privée plutôt que personnellement.

Cependant, l'impôt supplémentaire plus élevé est remboursable. Donc, une fois que le revenu de placement est distribué à l'actionnaire, c'est remboursé à la société à des fins d'intégration et pour garantir, essentiellement, qu'il se retrouve dans la même position que celle où il aurait été s'il avait gagné le revenu de placement directement.

Pour faire la planification, on se sert du moment où le remboursement est fait. Donc, essentiellement, on rembourse l'impôt sur un dividende que reçoit une autre société dont la fin d'exercice a lieu plus tard.

Par exemple, si une société paye le 31 décembre un dividende à une société de gestion dont l'exercice prend fin le 30 décembre, elle obtiendrait un report de 363 ou 364 jours puisque la société payante obtiendrait le remboursement, ce qui signifie qu'elle n'aurait pas à payer l'impôt élevé sur le revenu de placement. La responsabilité serait alors reportée d'un an pour la société bénéficiaire, et on peut continuer de cette façon. Si vous avez de grands montants d'impôt remboursable obtenu sur un revenu de placement gagné par des sociétés privées — dans ce cas-ci, 470 millions de dollars d'impôt reporté à cause de la non-concordance des fins d'exercice et de l'étalement des fins d'exercice dans la structure d'une société à plusieurs paliers —, cette mesure accélérerait la perception de cet impôt, ce qui mettrait fin à l'avantage que présente le report. Ce sont d'entrée de jeu des mesures antireports, en mettant fin au report avantageux qui peut être obtenu en étalant les fins d'exercice dans une structure de société à plusieurs paliers, et en veillant essentiellement à ce que l'impôt soit payé la première année par la société payante initiale. C'est là-dessus qu'on s'est appuyé pour établir les coûts budgétaires: la fin du report qu'on peut actuellement utiliser au moyen de ces structures.

La sénatrice Ross : Les sociétés auraient l'impression que c'est une stratégie fiscale légitime. Vous avez dit qu'on se sert du moment du remboursement. Pouvez-vous me donner des précisions sur la façon dont cela se compare à ce que font d'autres administrations?

M. MacEachern : Je ne suis pas certain. C'est une bonne question. Les autres administrations sont différentes. Je ne suis pas un expert du régime fiscal des États-Unis, mais au sud de la frontière, on a souvent des actions accréditatives, ce qui signifie qu'on s'intéresse directement à la personne en passant par la société et qu'on impose le revenu la première année si la société n'a pas coché la case, par exemple. Je pense que cela correspondrait à cela. De toute évidence, ces règles sont plus complexes, car on se penche sur toutes les sociétés et tous les dividendes.

The rules only apply to commonly controlled corporations, so the payer corp and the recipient corp have to be commonly controlled — more than 50% — so voting control. The recipient corporation would have to have voting control. So if you are a minority shareholder, for example, and you had a different year-end, the rules would not apply to you.

Senator Ross: Thank you.

[Translation]

Senator Gignac: I would like to talk about the global minimum tax. Unless I am mistaken, in 2023 or 2024, the OECD countries reached an agreement amongst themselves to prevent this tax arbitrage, whereby multinationals move to jurisdictions with very low tax rates. We are all in favour of this principle, but have all the G20 or OECD countries actually reached an agreement? Has the United States explicitly agreed to this, or perhaps, under Mr. Trump, did they decide they were no longer part of it? I note that the implementation date has now been set for December 31, 2025, instead of 2024. How much revenue will this generate, and what are the Canadian Treasury's expectations?

Peter Repetto, Senior Director, Outbound International Tax Section, Department of Finance Canada: Thank you for the question. I will answer in English.

[English]

The framework for the global minimum tax was agreed to by over 145 countries of the OECD/G20 Inclusive Framework on Base Erosion and Profit Shifting. That agreement was entered into in 2021. Since that time, it has been implemented by more than 55 countries. As you alluded to, the United States is not one of those implementing countries. The Trump administration made it clear from day one, through an executive order, that they were disavowing any of the previous Biden administration's commitments to the global minimum tax. Subsequently, they threatened to impose retaliatory taxes on any country that sought to apply the global minimum tax to U.S. multinationals.

This all occurred in 2025; so this was all last year. Those retaliatory threats were eventually reflected in a version of the 2025 U.S. budget bill, the One Big Beautiful Bill. Those retaliatory threats prompted the G7 countries to enter into discussions with respect to the status of the U.S. under the global minimum tax.

Senator Gignac: We have experimented with the digital tax movie, such that Canada goes with digital tax, and we're back up because, otherwise, we are in the penalty box with Mr. Trump. My concern is this: Is it possible for us to repeat that movie and

Les règles s'appliquent uniquement aux sociétés sous le contrôle d'une société commune, ce qui signifie que la société payante et la société bénéficiaire doivent être sous le contrôle d'une société commune — plus de 50 % —, donc avec le contrôle des votes. La société bénéficiaire doit avoir le contrôle des votes. Par conséquent, les règles ne s'appliqueraient pas, par exemple, à un actionnaire minoritaire dont la fin d'exercice est différente.

La sénatrice Ross : Merci.

[Français]

Le sénateur Gignac : J'aimerais parler de l'impôt minimum mondial. Sauf erreur, en 2023 ou 2024, les pays de l'OCDE se sont entendus entre eux pour éviter cet arbitrage, pour que les multinationales aillent dans des juridictions où les taux d'imposition sont bien faibles. On est tous pour la vertu, mais est-ce que tous les pays du G20 ou de l'OCDE se sont entendus? Est-ce que les États-Unis se sont entendus explicitement ou, peut-être qu'avec M. Trump, ils ont décidé qu'ils n'en font plus partie? Je remarque que maintenant, l'application sera à compter du 31 décembre 2025 au lieu de 2024. Combien est-ce que cela rapporte et quelles sont les attentes au niveau du Trésor canadien?

Peter Repetto, directeur principal, Section de l'impôt international sortant, ministère des Finances Canada : Merci pour la question. Je vais répondre en anglais.

[Traduction]

Plus de 145 pays du Cadre inclusif sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert des bénéfices de l'Organisation de coopération et de développement économique et du G20 se sont entendus sur le cadre pour l'impôt minimum mondial. Cette entente a été conclue en 2021. Elle a depuis été mise en œuvre par 55 pays. Comme vous l'avez laissé entendre, les États-Unis ne font pas partie de ces pays. L'administration Trump a indiqué clairement dès le premier jour, au moyen d'un décret, qu'ils allaient désavouer tous les engagements précédents de l'administration Biden concernant l'impôt minimum mondial. Par la suite, ils ont menacé d'imposer des taxes à titre de représailles à tous les pays qui chercheraient à appliquer l'impôt minimum mondial aux multinationales américaines.

Tout cela s'est produit en 2025, donc l'année dernière. Ces menaces de représailles se sont retrouvées dans une version du projet de loi d'exécution budgétaire des États-Unis de 2025, le « One Big Beautiful Bill ». Elles ont amené les pays du G7 à entamer des discussions sur le statut des États-Unis relativement à l'impôt minimum mondial.

Le sénateur Gignac : Nous avons fait un essai avec le scénario de la taxe numérique. Le Canada l'a essayé, et nous sommes de retour à la case départ pour éviter de nous retrouver sur le banc des punitions par rapport à M. Trump. Voici ce qui

go ahead with this one? By the way, a year from now, we will back up again on digital. What is the expectation of additional revenue from that clause that you have in Bill C-31?

Mr. Repetto: Yes, let me get to the answer to your question. I'm just trying to provide a bit of context so that my answer is clear.

Senator Gignac: I will allow you to answer.

Mr. Repetto: The ultimate result of the G7 discussions was a statement by the G7 countries that they would work on a side-by-side system, which would have the U.S. tax rules applying to U.S. multinationals and the Pillar Two global minimum tax applying to other countries' multinationals. Ultimately, the more than 145 countries of the inclusive framework agreed in January of this year to that system.

So there is now an agreement that the U.S. tax rules will apply with respect to U.S.-headquartered multinationals, including the U.S. version of a global minimum tax. The Pillar Two rules will apply to other multinationals headquartered in other countries, and what is in Part 2 of this bill includes an amendment that would implement that side-by-side system with the U.S. It, in effect, excludes U.S. multinationals from the application of our global minimum tax rules. That takes care of the U.S. objection to the global minimum tax. So now we don't expect that the U.S. will have any objection to our application of our global minimum tax to our own multinationals and others.

Senator Gignac: Thank you. In Canada, U.S. firms are quite significant. How much money will this clause bring to the federal government per year?

Mr. Repetto: As reflected in the Spring Economic Statement from this year, the estimated revenues from the Pillar Two global minimum taxes were \$2.7 billion for the 2026–27 fiscal year and \$2 billion for each subsequent year until 2030–31. We have not prepared or released an estimate for any reduction in those estimated revenues resulting from the provision in Part 2 of the bill that excludes U.S. multinationals from the application of our global minimum tax. The reason for that is because there is a particular rule in our global minimum tax that was going to apply with respect to U.S. multinationals, and that's known as the undertaxed profits rule, or UTPR. There was already a lot of uncertainty as to how much revenue we could collect from the UTPR. That's because it depends on a variety of factors, including the number of other countries that implement the global minimum tax, since essentially we were going to have to

me préoccupe : est-il possible pour nous de répéter ce scénario et d'aller de l'avant avec cette mesure? En passant, d'ici un an, nous allons encore faire marche arrière pour ce qui est du numérique. Quelles recettes supplémentaires s'attend-on à obtenir au moyen de cet article du projet de loi C-31?

M. Repetto : Oui, laissez-moi répondre à votre question. J'essaie juste de fournir un peu de contexte pour que ma réponse soit claire.

Le sénateur Gignac : Je vais vous laisser répondre.

M. Repetto : Le résultat final des discussions du G7 était une déclaration des pays du G7 qui disait qu'ils allaient se pencher sur un système juxtaposé, dans lequel les règles fiscales des États-Unis s'appliqueraient aux multinationales américaines et le Pilier Deux sur l'impôt minimum mondial s'appliquerait aux multinationales des autres pays. Au bout du compte, les plus de 145 pays du cadre inclusif se sont entendus en janvier dernier pour adopter ce système.

On s'est donc maintenant entendu pour que les multinationales dont le siège social est aux États-Unis soient assujetties aux règles fiscales américaines, y compris la version américaine de l'impôt minimum mondial. Les règles du Pilier Deux s'appliqueraient aux multinationales dont le siège social se trouve dans d'autres pays, et ce qui se trouve dans la deuxième partie de ce projet de loi comprend un amendement qui mettrait en œuvre ce système juxtaposé avec les États-Unis. Une fois en vigueur, les multinationales américaines seraient exclues de l'application de nos règles sur l'impôt minimum mondial. On règle ainsi l'opposition des États-Unis à cet impôt. Par conséquent, nous ne nous attendons donc pas maintenant à ce que les États-Unis s'opposent à l'application de notre impôt minimum mondial à nos propres multinationales et à celles des autres.

Le sénateur Gignac : Merci. Au Canada, la présence des entreprises américaines est très importante. Combien d'argent cet article procurera-t-il au gouvernement fédéral chaque année?

M. Repetto : Comme on le voit dans l'énoncé économique du printemps de cette année, les recettes estimatives de l'impôt minimum mondial du Pilier Deux étaient de 2,7 milliards de dollars pour l'exercice de 2026-2027 et de 2 milliards de dollars pour chaque exercice suivant jusqu'à 2030-2031. Nous n'avons pas préparé ou publié une estimation de la réduction de ces recettes estimatives attribuable à la disposition prévue dans la deuxième partie du projet de loi qui exclut les multinationales américaines de l'application de notre impôt minimum mondial. Nous n'en avons pas parce qu'une règle dans notre régime d'imposition minimale mondiale devait s'appliquer aux multinationales américaines. C'est la règle relative aux profits insuffisamment imposés. Il y avait déjà beaucoup d'incertitude quant aux recettes que nous pourrions percevoir compte tenu de cette règle, car cela dépend de divers facteurs, y compris le

share the global minimum tax revenues with respect to U.S. multinationals with other implementing countries.

Given that uncertainty, we have not yet prepared an estimate of any reduction in revenues resulting from the provisions in Part 2 of the bill, and we're awaiting further data and analysis before doing so.

Senator Gignac: Thank you very much.

Senator MacAdam: I want to continue some of the discussion around the immediate expensing around manufacturing. Since Bill C-31 is so connected with the productivity mega deduction as well, some of my comments will touch on both, so just bear with me.

If you consider Bill C-31 and the announcement of the productivity mega deduction, not all investment is treated equally. Businesses investing heavily in buildings, manufacturing plants and real property won't get the same permanent benefit as those investing in machinery, equipment and technology. For businesses, this can create a bit of angst with regard to whether they want to build versus buy or lease versus construct. I'm wondering why plants were left out. I know we're talking about the future with the productivity mega deduction, but even with the announcement, there is an intention not to make those permanent but to keep them temporary.

Mr. Baylor: It goes back to my earlier comment that we are looking at long-lived assets here when you talk about buildings. Of course, there is a cost associated with all decisions that the government ultimately has to weigh. It could have been a decision to go there, but it is weighing those different factors. The other point is that, just from a competitiveness perspective, when comparing two countries, like the U.S., with these measures — I think there was also an earlier question by your colleague about competitiveness — I'll just note that the marginal effective tax rate in Canada is significantly lower now than the U.S. taking, again, the productivity mega deduction into account. I recognize that we're getting away from Bill C-31 here, but that's okay. You are looking at a 6.4 marginal effective tax rate in Canada. That's close to 10 points below the U.S.

The notion is that, because of the long-lived nature of these assets, there are several considerations that the government has to weigh, taking into account competitiveness, that with the

nombre d'autres pays qui mettent en œuvre l'impôt minimum mondial, car nous allons essentiellement devoir partager les recettes obtenues ainsi auprès de multinationales américaines avec d'autres pays qui mettent en œuvre l'impôt.

Compte tenu de cette incertitude, nous n'avons pas encore préparé d'estimation de la réduction des recettes attribuable aux dispositions de la deuxième partie du projet de loi, et nous attendons plus de données et une analyse plus approfondie avant de le faire.

Le sénateur Gignac : Merci beaucoup.

La sénatrice MacAdam : Je veux poursuivre en partie la discussion sur la passation en charges immédiate concernant la fabrication. Comme le projet de loi C-31 est également très lié à la mégadéduction à la productivité, certains de mes commentaires porteront sur les deux, et je vous demande donc d'être patients.

Lorsqu'on prend le projet de loi C-31 et l'annonce de la mégadéduction à la productivité, on constate que les investissements ne sont pas tous traités également. Les entreprises qui investissent massivement dans des bâtiments, des usines de fabrication et des biens immobiliers n'obtiendront pas le même avantage permanent que celles qui investissent dans la machinerie, l'équipement et la technologie. Pour les entreprises, cela peut se traduire par une certaine anxiété au moment de décider si elles veulent construire plutôt qu'acheter ou louer plutôt que de construire. Je me demande pourquoi on a exclu les usines. Je sais que nous parlons de l'avenir de la mégadéduction à la productivité, mais même avec l'annonce, on a l'intention de maintenir le statut temporaire de ces mesures, pas de les rendre permanentes.

M. Baylor : Cela renvoie à ce que j'ai dit plus tôt, à savoir que nous parlons d'actifs à long terme dans le cas des bâtiments. Bien entendu, il y a un coût associé à toutes ces décisions que le gouvernement doit, au bout du compte, prendre en considération. On aurait pu décider de s'engager dans cette voie, mais il faut tenir compte de ces différents facteurs. L'autre point est que, en ce qui a trait à la concurrence, lorsqu'on compare deux pays, comme les États-Unis, avec ces mesures — je pense que votre collègue a posé plus tôt une question sur la concurrence —, il faut souligner que le taux effectif marginal d'imposition au Canada est beaucoup moins élevé maintenant qu'aux États-Unis, en tenant compte encore une fois de la mégadéduction à la productivité. Je suis conscient qu'on s'écarte du projet de loi C-31 ici, mais c'est bon. Au Canada, le taux effectif marginal d'imposition est de 6,4 %, soit 10 points sous celui des États-Unis.

La notion est que, compte tenu de la longue durée de vie de ces actifs, le gouvernement doit prendre plusieurs choses en considération, en tenant compte de la concurrence. Compte tenu

generosity of it generally and the overall very competitive position of the economy, that was where things landed.

It is tough for me to say more than that. Obviously, there are a number of things that go into what the government chooses to do.

Senator MacAdam: To make buildings a permanent expense option, do you know what that would cost?

Mr. Baylor: I guess it would be extending, more or less, what is there, although there would probably be a phase-out. We would have to look at that, but I think you can see from the measure, you are roughly in the \$250 million a year. Now, that's temporary. That's probably a bit of an overestimate of what happens when it would be permanent, so I would expect it would be somewhat lower than that. But the level is, to some extent, maintained because it is permanent so there are always additional deductions.

To be clear, this is just for the manufacturing and processing buildings that we're talking about in Bill C-31. Of course, if you were to do it for the whole economy, you are obviously looking at several billions of dollars.

Senator MacAdam: Thank you.

[Translation]

Senator Hébert: I would like to continue on the subject of the global minimum tax.

If I understand correctly, Mr. Repetto, you have not taken into account the exemptions for U.S. companies in the estimated \$2.7 billion in revenue. Have I understood correctly?

[English]

Mr. Repetto: That is correct.

[Translation]

Senator Hébert: As my colleague Senator Gignac pointed out, it is still a significant proportion. So, do we have any idea what proportion of the \$2.7 billion dollars this represents, or not?

Mr. Repetto: I'll leave it to my colleague to answer that question.

David Messier, Director, Policy and Analysis Section, Tax Policy Branch, Department of Finance Canada: Good morning, I am David Messier from the International Taxation Section.

de la générosité de la mesure de manière générale et de la position concurrentielle globale de l'économie, on en est arrivé là.

Il est difficile pour moi d'en dire plus. De toute évidence, un certain nombre de choses entrent en ligne de compte dans les choix du gouvernement.

La sénatrice MacAdam : Savez que ce que coûtera l'option de faire des bâtiments une dépense permanente?

M. Baylor : Je suppose qu'on élargirait, plus ou moins, la portée de ce qui est là, malgré la probabilité d'un retrait progressif. Il faudrait que nous nous penchions là-dessus, mais je pense qu'on peut voir à partir de la mesure qu'on se situe environ à 250 millions de dollars par année. C'est toutefois temporaire. C'est probablement un peu une surestimation de ce qui arrivera lorsque ce sera permanent, et je m'attendrais donc à ce que ce soit un peu moins élevé. Dans une certaine mesure, le niveau est toutefois maintenu puisque c'est permanent et qu'il y a donc toujours d'autres déductions.

Soyons clairs: c'est uniquement pour les bâtiments de fabrication et de transformation dont nous parlons dans le projet de loi C-31. Bien entendu, si on le fait pour l'ensemble de l'économie, on parle alors évidemment de plusieurs milliards de dollars.

La sénatrice MacAdam : Merci.

[Français]

La sénatrice Hébert : J'aimerais continuer dans la foulée de l'impôt minimum mondial.

Si je comprends bien, monsieur Repetto, vous n'avez pas tenu compte des exclusions pour les entreprises américaines dans les 2,7 milliards de dollars de revenu estimé. Ai-je bien compris?

[Traduction]

M. Repetto : Oui.

[Français]

La sénatrice Hébert : Mon collègue le sénateur Gignac le soulignait, il y a quand même une proportion importante. Alors, est-ce qu'on a une idée de la proportion du 2,7 milliards de dollars ou pas?

M. Repetto : Je vais laisser le soin à mon collègue de répondre à cette question.

David Messier, directeur, Section des politiques et de l'analyse, Direction de la politique de l'impôt, ministère des Finances Canada : Bonjour, je suis David Messier de la Section de la fiscalité internationale.

As my colleague has pointed out, the government has not, at this stage, published a breakdown of the estimate. We have simply published an aggregate figure in recognition of the difficulties and the uncertainty surrounding the margin of error associated with this type of estimate.

This is a new tax, and we do not currently have much information on its tax base. The taxpayers and companies concerned are only just completing their first tax returns. Consequently, the margin of uncertainty is still quite significant, so the government has not published anything more precise than this overall figure.

Senator Hébert: Thank you.

I understand that these are discussions that need to take place because our tax laws were drawn up at a time when companies had a fixed registered office and were not spread out all over the place.

At this stage, have we examined how this will affect our tax competitiveness compared with our neighbour to the south, precisely because it gives American companies a very, very clear tax advantage? Have we analyzed these impacts and how to counterbalance them? Are there measures that would enable us to counterbalance this in order to attract investment and avoid being at a disadvantage?

Mr. Messier: Thank you for the question.

Those are issues that worry not only Canada, but also most of the countries that have adopted the pillar two rules. It's about figuring out the extent to which they can stay competitive in a level playing field, in terms of American companies and multinationals from other countries.

The OECD has done some analysis, but again, the level of accuracy is quite low, because information is hard to obtain.

The expectation is a certain degree of equivalence in tax treatment vis-à-vis the U.S. rules. The U.S. has its own minimum tax system it applies to its own multinationals. The expectation is that there will be a certain degree of equivalence between the U.S. rules and the pillar two rules, the ones in place in Canada.

A more in-depth review of all the OECD countries will be undertaken in the next few years to make sure that is the case. If concerns persist afterwards, the OECD will again hold discussions.

Comme mon collègue l'a précisé, le gouvernement n'a pas publié à ce moment-ci la répartition de l'estimation. On a simplement publié un montant agrégé en reconnaissance des difficultés et de l'incertitude de la marge de précision qui est associée à ce genre d'estimation.

C'est un nouvel impôt, on n'a pas beaucoup d'information présentement sur l'assiette fiscale de cet impôt. Les contribuables et les compagnies visées sont tout juste en train de remplir les premières déclarations fiscales. En reconnaissance, la marge d'incertitude est quand même assez importante, alors avec le chiffre global, le gouvernement n'a pas publié quelque chose de plus précis.

La sénatrice Hébert : Merci.

Je comprends que ce sont des discussions qui doivent avoir lieu parce que nos lois fiscales ont été faites à une époque où les entreprises avaient un siège social fixe et n'étaient pas présentes un peu partout.

À ce stade, est-ce qu'on a examiné comment cela va affecter notre compétitivité fiscale par rapport à notre voisin du Sud, justement parce que cela donne un avantage fiscal très très clair aux entreprises américaines? Est-ce qu'on a analysé ces impacts et comment contrebalancer cela? Y a-t-il des mesures qui nous permettraient de contrebalancer cela pour attirer des investissements et ne pas être défavorisés?

M. Messier : Merci pour la question.

Ces questions sont une préoccupation non seulement du Canada, mais également de la plupart des pays qui ont adopté les règles du palier 2. Il s'agit de voir à quel point ils vont demeurer compétitifs dans un contexte de règles du jeu équitables entre les compagnies américaines et les multinationales des autres pays.

L'OCDE a fait certaines analyses, mais encore là, la marge d'imprécision demeure assez importante, car l'information est assez difficile à obtenir.

L'attente est qu'il y ait une certaine équivalence dans le traitement fiscal entre les règles américaines, car les États-Unis ont leur propre système pour l'impôt minimum qu'ils appliquent à leurs propres multinationales. Les attentes sont qu'il y ait une certaine équivalence entre les règles américaines et les règles du palier 2, celles en place au Canada.

Un examen plus approfondi regroupant tous les pays de l'OCDE sera fait au cours des prochaines années pour s'assurer que ce soit le cas. Si les préoccupations persistent par la suite, des discussions auront lieu à l'OCDE encore une fois.

[English]

Senator Galvez: It is my understanding that the amendment removing bankrupt corporations, trusts and partnerships from the exception to the debt forgiveness rule is intended to close a tax loophole.

However, for some companies with significant asset retirement obligations, or AROs, such as mines, gas wells, landfills and industrial facilities that hold contaminated sites, it may create some unintended consequences. Did the department assess whether removing these corporations from the debt forgiveness exception could reduce the financial capacity of insolvent firms to complete environmental remediation obligations?

Mr. MacEachern: Thank you for the question. The short answer is yes. The way the rules would work under the proposal is that, essentially, all corporations, partnerships and trusts that have their debts forgiven or settled for less than the principal amount would be treated equally and would be subject to the same rules.

Generally, the policy rationale of debt forgiveness rules is that if you have borrowed money, for example, and you've incurred tax expenditures — tax losses, for example — and then the debt is forgiven, those losses are essentially ground down or not recognized for income tax purposes. That is because you never really incurred the expenditure, since the debt was forgiven. Therefore, for tax purposes, we don't recognize that as an economic expenditure.

Under the new rules, in your example, if you had a taxpayer with significant reclamation liabilities or other environmental liabilities, et cetera, and they were insolvent, and their debts were forgiven, for example, the tax attributes that were generated with the debt would not be recognized, essentially. They would be reduced. To the extent there is any balance left over, under the rules, there is a half-income inclusion, and there is relief for that half-income inclusion. There is an insolvency deduction — as we call it — to shelter any income that's included in an insolvent debtor's taxation year to provide relief in those examples. That is so that the application of these rules never, essentially, worsens their insolvency. It doesn't add any additional tax debts to them.

Senator Galvez: Thank you.

[Traduction]

La sénatrice Galvez : Je crois comprendre que la modification visant à retirer les sociétés, les fiducies et les sociétés de personnes en faillite de l'exception aux règles sur la remise de dettes a pour objectif d'éliminer une échappatoire fiscale.

Cependant, elle pourrait entraîner des conséquences imprévues pour certaines entreprises qui ont d'importantes obligations liées à la mise hors service d'une immobilisation, ou OMHS, telles que les mines, les puits de gaz, les décharges et les installations industrielles où il y a des sites contaminés. Le ministère a-t-il évalué si le fait de retirer ces sociétés de l'exception à la règle d'annulation de dette pourrait réduire la capacité financière des entreprises insolvables à s'acquitter de leurs obligations en matière d'assainissement de l'environnement?

M. MacEachern : Merci pour la question. La réponse courte est oui. Selon la proposition, les règles fonctionneraient de telle sorte que, pour l'essentiel, toutes les sociétés, les sociétés de personnes et les fiducies dont les dettes sont annulées ou réglées pour un montant inférieur au principal seraient traitées de manière égale et seraient soumises aux mêmes règles.

De manière générale, le raisonnement qui sous-tend les règles sur la remise de dettes est que s'il y a eu emprunt, par exemple, et que l'on a engagé des dépenses fiscales — des pertes fiscales, par exemple —, puis que la dette est remise, ces pertes sont essentiellement annulées ou ne sont pas prises en compte aux fins de l'impôt sur le revenu. En effet, la dépense n'a jamais réellement été engagée, puisque la dette a été remise. Par conséquent, sur le plan fiscal, nous ne considérons pas cela comme une dépense économique.

Selon les nouvelles règles, dans l'exemple que vous avez donné, si un contribuable avait des responsabilités importantes en matière de remise en état ou d'autres responsabilités environnementales et qu'il était insolvable et que ses dettes étaient remises, les attributs fiscaux générés avec la dette ne seraient, en substance, pas pris en compte. Ils seraient réduits. Dans la mesure où il resterait un solde, les règles prévoient l'inclusion de la moitié du revenu et un allègement s'applique à cet égard. Il existe une déduction pour insolvabilité — comme nous l'appelons — destinée à mettre à l'abri tout revenu inclus dans l'année d'imposition d'un débiteur insolvable, afin d'accorder un allègement dans ces cas de figure. Cela permet de garantir que l'application de ces règles n'aggrave jamais, pour l'essentiel, son insolvabilité. Il ne s'ajoute ainsi aucune dette fiscale supplémentaire.

La sénatrice Galvez : Merci.

[Translation]

Senator Carignan: I have a question about the cancellation of mineral rights or exclusive exploration rights that have been granted, further to Division 14 of Bill C-31. It empowers the minister to cancel exclusive exploration rights — powers already granted or likely to be exercised. To my mind, that's an extraordinary power.

Why is the minister being given such extraordinary powers, allowing them to take rights away from companies that have made investments, sometimes even without compensation? Where does that come from? Could the measure be extended beyond Nunavut, to other territories?

Mr. Coulombe: Senator Carignan, I believe you're referring to Division 14 of Part 4. This morning's technical briefing covers parts 1, 2 and 3. You'll have an opportunity to ask your question when we discuss Part 4.

Senator Carignan: My other question has to do with the Defence Investment Agency. Is that off-topic as well?

The Deputy Chair: Yes.

Senator Carignan: My apologies. Someone else can have my time.

Senator Dalphond: Mr. Chair, let me start by apologizing. I had another engagement.

I wanted to ask the finance officials a question, and I hope this isn't off-topic. I think one of the government's goals is to maximize Canadians' ability to invest in Canada and even to bring investment back to Canada.

I'm sure that, like me, you've met representatives and people who sell mutual funds and exchange-traded funds who say that, because of tax advantages down south, some \$300 billion goes to the U.S. instead of staying in Canada. Is that something you've studied when you're making policy? How do you think the budget can help bring that investment back to Canada, investment that belongs to Canadians but is located in the U.S.?

Mr. Leblanc: Good morning, senator. I'm not sure that I'm the right witness to answer that. It's really a bit We are here to discuss the content of parts 1, 2 and 3 of the bill. We can't comment on potential measures. I'm sorry.

[Français]

Le sénateur Carignan : En ce qui concerne l'annulation des droits miniers ou des droits d'exploration exclusifs qui ont été accordés en vertu de l'article 14 du projet de loi C-31 : cet article confère au ministre le pouvoir d'annuler des droits d'exploration exclusifs — des pouvoirs déjà octroyés ou susceptibles d'être exercés. Cela me paraît être un pouvoir tout à fait extraordinaire.

Quel est l'objectif d'accorder des pouvoirs aussi extraordinaires au ministre, lui permettant de retirer des droits à des entreprises qui ont investi, parfois même sans indemnité? D'où cela vient-il? Et est-ce une mesure qui pourrait être étendue à d'autres territoires que le Nunavut?

M. Coulombe : Sénateur Carignan, je crois que vous faites référence à l'article 14 de la partie 4. Ce matin, la rencontre de breffage technique est pour les parties 1, 2 et 3 et vous aurez l'occasion de poser votre question lorsque nous aborderons la partie 4.

Le sénateur Carignan : Mon autre question concerne l'Agence de l'investissement pour la défense. Suis-je hors-sujet aussi?

Le vice-président : Oui.

Le sénateur Carignan : Je m'excuse. Je vais laisser mon temps de parole à quelqu'un d'autre.

Le sénateur Dalphond : Monsieur le président, tout d'abord, je m'excuse, j'avais un autre engagement.

Je voulais demander aux représentants du ministère des Finances — et j'espère que je ne suis pas hors-sujet — je pense qu'une des préoccupations du gouvernement est de maximiser la capacité des Canadiens d'investir au Canada, et même de rapatrier des investissements au Canada.

Vous avez sûrement, comme moi, rencontré des représentants et des vendeurs de fonds mutuels et de fonds négociés en bourse qui affirment que 300 milliards de dollars prennent le chemin des États-Unis en raison d'avantages fiscaux, plutôt que rester au Canada. Est-ce une question que vous avez examinée lors de l'élaboration des politiques? Comment pensez-vous que le budget pourrait aider à rapatrier au Canada ces investissements qui appartiennent à des Canadiens, mais qui se trouvent aux États-Unis?

M. Leblanc : Bonjour, monsieur le sénateur. Je ne sais pas si je suis le bon témoin, car c'est vraiment un peu... nous sommes ici pour expliquer ce qui est dans les parties 1, 2 et 3 du projet de loi. En ce qui concerne les mesures potentielles, nous ne sommes pas ici pour commenter. Je suis désolé.

Senator Dalphond: Do the potential measures have any incentives for this kind of thing, or is that not covered in the parts we're looking at?

Mr. Leblanc: We'll have to see. I can't comment.

The Deputy Chair: Is one of your goals when making policy to ensure that tax policies are attractive and, above all, fair?

Further to Senator Hébert's question, are there any studies that compare our tax measures and those of our main partner, the U.S.? I am well aware, however, that the overall environment is different, beyond the taxation component. For instance, American companies spend an astronomical amount on employee health insurance. Do we have more of a macroeconomic analysis, so we can make sure that our tax system is fair, effective and competitive?

This doesn't relate directly to parts 1, 2 or 3. It's more about the big picture and the work that needs to be done to help lawmakers make good decisions.

Mr. Leblanc: Thank you for your question. You raise some good points. In the advice we provide, we try to find . . . because ensuring competitiveness and fairness is very important, but so is simplicity. Our colleagues at the Canada Revenue Agency, or CRA, have to administer the measures.

There's often a push and pull between those factors, so we try to find a balance, while taking into account current challenges. We then provide advice. That's the general framework we follow.

[English]

Senator Cardozo: This is a very general question. It is about the sections dealing with hydrogen production. I am really intrigued by how you develop these sections and measures. I'm quite new to understanding the hydrogen industry, as the industry itself is very new. My sense of it is that you have certain measures in place that were in place previously, and you are fine-tuning it now.

My question is fairly general. What are you getting at here? More importantly, what's the starting point of how you decide what very precise measures you need to take in an industry that is developing so fast that you will probably need to fine-tune it again in the next year or two. I'm interested in how you, as Finance Canada and CRA, develop tax measures of a new and developing industry.

Mr. Baylor: You framed it fairly well. I can expand on that and then touch on the measures.

Le sénateur Dalphond : Dans les mesures potentielles, est-ce qu'il y aura des incitatifs pour ce genre de situation, ou est-ce quelque chose qui n'est pas visé par les parties que nous étudions?

M. Leblanc : On devra voir. Je ne peux pas commenter.

Le vice-président : Lorsque l'on établit une politique, est-ce que l'un des objectifs est que nos politiques fiscales soient, d'une part, attractives, et surtout, équitables?

Pour donner suite à la question de la sénatrice Hébert, existe-t-il des études comparatives entre nos mesures fiscales et celles de notre principal partenaire, les États-Unis, tout en sachant très bien qu'au-delà de la fiscalité, l'environnement global diffère? Par exemple, une entreprise américaine doit déboursier des sommes astronomiques en assurance maladie pour ses employés. Avons-nous une réflexion plus macroéconomique pour nous assurer que notre système fiscal soit à la fois efficace, équitable et compétitif?

Cela ne touche pas directement les parties 1, 2 ou 3, mais s'inscrit plutôt dans la vision d'ensemble du travail à accomplir pour permettre aux législateurs de prendre les bonnes décisions.

M. Leblanc : Merci pour la question. Vous soulevez de très bons points. En fournissant nos conseils, nous essayons de trouver... parce que ce sont des facteurs très importants : la compétitivité, l'équité, mais aussi la simplicité, afin que nos collègues de l'Agence puissent administrer des mesures.

Souvent, il y a des tensions entre ces facteurs. Nous essayons donc de trouver un équilibre entre ces différents aspects en analysant les enjeux présents et en fournissant nos conseils. C'est le cadre général dont nous nous servons.

[Traduction]

Le sénateur Cardozo : Ma question est très générale. Elle porte sur les dispositions relatives à la production d'hydrogène. Je suis vraiment intrigué par la manière dont ces dispositions et ces mesures sont élaborées. Je suis assez novice lorsqu'il s'agit de comprendre l'industrie de l'hydrogène, car elle est encore très récente. J'ai l'impression que certaines mesures étaient déjà en place auparavant et que vous êtes en train de les ajuster.

Ma question est assez générale. Où voulez-vous en venir ici? Plus important encore, sur quoi vous basez-vous pour déterminer quelles mesures très précises il faut prendre dans une industrie qui évolue si rapidement que vous devrez probablement les ajuster à nouveau d'ici un an ou deux? J'aimerais savoir comment, à Finances Canada et à l'ARC, vous élaborerez des mesures fiscales pour une nouvelle industrie en pleine expansion.

M. Baylor : Vous avez assez bien présenté les choses. Je peux ajouter quelques précisions à ce sujet, puis parler des mesures.

The clean hydrogen investment tax credit, as you have indicated, is a measure that was announced a number of years ago, refined mostly through Budget 2023. Essentially, it provides an incentive somewhere between 15% and 40%, depending on the cleanliness of the hydrogen.

What you are getting at is — and you are absolutely right — that there are several pathways that one can use to produce hydrogen. There is a key question as to what types of pathways are eligible under this measure and then the level of support.

The approach the government has been taking is to identify the key pathways that are being pursued. Initially, there were two key pathways: production of hydrogen through the electrolysis of water — what we generally referred to as green hydrogen — and then through the reformation of natural gas with CCUS — what we referred to as blue hydrogen. Those were the two key pathways that were being promoted.

As you point out, at the time, the government made the statement that we would explore, potentially allowing other pathways as things progress. Then, this is exactly what has happened.

People came to the government, came to us and said, well, there is this alternative pathway, which we refer to as methane pyrolysis, which is essentially similar to taking natural gas, but, instead of capturing the CO₂ that's produced and putting it underground through CCUS, it uses a different process.

I won't get too technical, but it heats it. Then no oxygen is needed, so the carbon is basically extracted and produced as a carbon black. You can extract the hydrogen. Then you have a by-product referred to as carbon black, which is its own good. It can have its own value and can sometimes be used productively in other products. It's an avenue now.

It is still emerging as a technology. Government was approached and asked: Can you provide support for this? This will allow experimental projects in the short-term. If this evolves in the right way, then, in the long term, the support will be there. That's the mindset.

My last comment is that the idea is still going forward. We continue to look at these avenues.

Senator Cardozo: I see a combination of taxing a business as you would tax any business, but for the reasons we tax businesses — and we won't get into that too much — but at the same time, you are trying to provide incentives for this industry to grow because we want the industry to grow as an alternate source of energy, and we want it to be competitive with other

Le crédit d'impôt à l'investissement pour l'hydrogène propre, comme vous l'avez indiqué, est une mesure qui a été annoncée il y a quelques années et qui a été ajustée dans le cadre du budget de 2023. Pour l'essentiel, il offre un incitatif allant de 15 à 40 %, selon le degré de propreté de l'hydrogène.

Ce que vous soulevez — et vous avez tout à fait raison —, c'est qu'il existe plusieurs méthodes de production de l'hydrogène. Une question essentielle se pose. Quels types de méthodes sont admissibles dans le cadre de cette mesure et quel est le niveau de soutien accordé?

L'approche adoptée par le gouvernement consiste à déterminer quelles sont les principales méthodes utilisées. Au départ, il y en avait deux : la production d'hydrogène par électrolyse de l'eau — ce que l'on appelle généralement l'hydrogène vert — et celle par reformage de gaz naturel combiné au captage, à l'utilisation et au stockage de carbone, ou CUSC — ce que l'on appelle l'hydrogène bleu. Telles étaient les deux principales méthodes proposées.

Comme vous le soulignez, à l'époque, le gouvernement avait déclaré qu'il allait étudier la question et peut-être inclure d'autres méthodes à mesure que les choses évolueraient. C'est exactement ce qui s'est passé.

Des personnes se sont adressées au gouvernement, à nous, et nous ont dit qu'il existait une autre méthode, à savoir la pyrolyse du méthane, qui est essentiellement similaire à celle dans laquelle on utilise le gaz naturel, mais au lieu de capter le CO₂ produit et de le stocker sous terre à l'aide de la technologie de CUSC, on utilise un procédé différent.

Je ne vais pas entrer dans les détails techniques, mais on parle d'un processus de chauffage. Comme il n'y a alors pas besoin d'oxygène, le carbone est en quelque sorte extrait et transformé en noir de carbone. On peut extraire l'hydrogène. On obtient alors un sous-produit, le noir de carbone, qui présente un intérêt en soi. Il peut avoir une valeur propre et être parfois utilisé de manière productive dans d'autres produits. C'est désormais une piste à explorer.

Il s'agit encore d'une technologie émergente. On a sollicité le gouvernement en lui demandant s'il pouvait soutenir cela. Des projets expérimentaux pourront être menés à court terme. Si les choses évoluent bien, alors, à long terme, le soutien sera au rendez-vous. Voilà la logique.

Pour conclure, je dirais que l'idée continue d'avancer. Nous continuons à explorer ces pistes.

Le sénateur Cardozo : Je vois là une combinaison entre, d'une part, l'imposition d'une entreprise comme cela s'applique à toute entreprise, mais pour les raisons mêmes pour lesquelles cela a lieu — et nous n'allons pas trop nous attarder là-dessus —, et, d'autre part, la mise en place de mesures incitatives permettant à cette industrie de croître, car nous

countries. You are balancing all of that. How do you balance that?

Mr. Baylor: Essentially, as you've indicated, you tax a business when it is profitable and has income, as you do with all other businesses.

This incentive is an investment tax credit. You will note that all of the clean economy investment tax credits are refundable. Even if the business doesn't have income and isn't paying tax, they would still receive support from the government as a transfer rather than a reduction in tax. That's why these credits were made refundable. Not all, but a number of these businesses are in the early stages and are not necessarily profitable, so the government chose to support them.

You're suggesting there are different ways to do that. You can do that through the tax system. You can do that through government programs. In this case, the government chose to do it through taxation.

[Translation]

Senator Hébert: I'd like to follow up on the discussion about Canada's tax competitiveness, in relation to some of the measures that have been introduced in the legislation we're examining today, but also the broader context. As we know, the government is focused on major projects right now, to make Canada more agile and more competitive in a number of ways, to build the economy. As far as that desire goes, our tax system is a major component. What I'm hearing from you this morning — and this may not be a question for you — is that, in your respective roles, when you examine tax measures, you aren't in the habit of considering ways we could become more agile or stay competitive. In your answers, you said that the threshold had always been 90%, because that's where it's been traditionally. I don't see that same philosophy being applied in other departments and agencies looking to become more agile and competitive. Currently, no such directive or guidance exists when tax measures are being developed.

Mr. Baylor: I'm glad you asked, because there may have been a slight misunderstanding.

My apologies if this wasn't clear, but it's quite the contrary when it comes to competitiveness, particularly as regards corporate income tax. We take a global macroeconomic framework, and the government regularly publishes that. It's the

souhaitons que cela devienne une énergie de remplacement et qu'elle soit compétitive par rapport à celle d'autres pays. Il s'agit de trouver un équilibre entre tous les éléments. Comment y parvenez-vous?

M. Baylor : Essentiellement, comme vous l'avez indiqué, une entreprise fait l'objet d'une imposition lorsqu'elle est rentable et qu'elle génère des revenus, comme c'est le cas pour toute entreprise.

Cette mesure incitative prend la forme d'un crédit d'impôt à l'investissement. Vous constaterez que tous les crédits d'impôt à l'investissement dans l'économie propre sont remboursables. Même si l'entreprise ne génère pas de revenus et qu'elle ne paie pas d'impôt, elle bénéficierait tout de même d'un soutien de l'État sous forme de transfert plutôt que d'une réduction d'impôt. C'est pourquoi ces crédits sont remboursables. Ce n'est pas le cas de toutes ces entreprises, mais bon nombre d'entre elles en sont à leurs débuts et ne sont pas nécessairement rentables. Le gouvernement a donc choisi de les soutenir.

Vous dites qu'il existe différentes façons de procéder. On peut le faire par le régime fiscal. On peut le faire par des programmes gouvernementaux. Dans ce cas précis, le gouvernement a choisi de le faire par la voie fiscale.

[Français]

La sénatrice Hébert : J'aimerais poursuivre dans la foulée de ce qu'on disait sur la question de la compétitivité fiscale du Canada, en ce qui a trait à certaines mesures introduites dans ce qu'on étudie aujourd'hui, et dans une perspective plus globale également. On le sait, le gouvernement a de grands chantiers en ce moment pour qu'on gagne de l'agilité au Canada, pour pouvoir être plus compétitif à différents égards pour bâtir l'économie, entre autres. Notre système fiscal est une composante majeure de cette volonté. Ce que j'entends de vous ce matin — ce n'est peut-être pas à vous qu'il faut adresser cette demande —, c'est que dans vos fonctions respectives, il n'y a pas eu de tendance à se demander : lorsqu'on étudie les mesures fiscales, peut-on voir où sont les possibles gains d'agilité, où on peut maintenir notre compétitivité? Quand vous répondez, vous dites que cela a toujours été comme cela, les 90 %, c'est parce que c'est une tradition, etc. Je n'entends pas, justement, la même philosophie qui a été appliquée à d'autres ministères et organismes de recherche d'agilité et de recherche de davantage de compétitivité. Il n'y a pas de directive ni de ligne directrice qui va dans ce sens-là en ce moment, lorsqu'on établit les mesures fiscales.

M. Baylor : Je suis content que vous souleviez la question parce qu'il y a peut-être eu un petit malentendu.

Au contraire — je m'excuse si cela n'a pas été bien exprimé — pour la compétitivité, surtout du côté de l'impôt des entreprises, on prend un cadre macro-économique global, et le gouvernement publie cela de façon régulière. C'est ce qu'on

indicator we use to aggregate and communicate the information. I'm referring to the marginal effective tax rate, or METR. We take a broad look at the impact of various measures. We don't look at all of them, because obviously, a model can't necessarily factor in everything, but the bulk of business tax measures are reflected in the indicator. We compare it with similar measures and effective rates in other countries. The government publishes that analysis.

As I mentioned earlier, with the Productivity Mega Deduction — again, this is beyond Bill C-31 — it includes some of the measures here. We talked about the immediate expensing measure for buildings. When you take it and the Productivity Mega Deduction into account, Canada's METR falls to 6.4%, which is well below the U.S. rate — 16.9%, by comparison. Before the Productivity Mega Deduction, Canada's rate was at 13%, so it has a major impact. Again, the indicator takes into account the broader business tax system. I hope that clarifies things.

Senator Hébert: Not entirely, but it does reassure me. That's good. Thank you.

Mr. Coulombe: Another thing that's important when businesses are making investment decisions is certainty around the state of law as regards taxation. Bill C-31 contains a slew of technical measures that were announced in 2022, 2023, 2024 and 2025. Canadians and industry were consulted, so the fact that this bill finally puts those technical measures in place, I think, contributes to a clear rules-based system for everyone. It's a small step towards making Canada's tax system much more competitive.

[English]

Senator Papatello: My question may be for Mr. Leblanc in response to some comments he made earlier.

In answer to Senator Forest's questions around the automatic deductions and submissions of income tax and how this is a sort of slow step towards getting help for the people who need it through tax measures, you mentioned that, in comparison to other jurisdictions, Canada actually does very well in offering these kinds of supports through taxation. Can you give me some idea of those comparisons? To whom? Is it to the G7 that you're comparing Canada to? How exactly do we compare to other countries in tax credits or various supports for people below various levels of income?

appelle l'indicateur qu'on utilise pour agréger et communiquer cela; il s'agit du taux effectif marginal d'imposition (TEMI). On regarde en gros quel est l'effet des diverses mesures. Cela ne les englobe pas toutes, parce qu'évidemment, un modèle ne peut pas nécessairement tout prendre en compte, mais une large partie des mesures des impôts des entreprises sont reflétées dans ces indicateurs. On les compare aux mesures similaires et au taux effectif dans d'autres pays. Le gouvernement publie cette analyse.

Comme je le mentionnais plus tôt, avec la Mégadéduction à la productivité — encore une fois, on va au-delà du projet de loi C-31 —, cela inclut certaines mesures qui sont ici. On a parlé de passation en charges immédiate pour les bâtiments. Avec cette mesure, avec la Mégadéduction de productivité, le TEMI pour le Canada tombe à 6,4 %, ce qui est bien en dessous de ce qu'il y a aux États-Unis où l'on parle de 16,9 % en comparaison. Avant la Mégadéduction à la productivité, au Canada, on était à 13 %. Cela a donc un gros effet et, encore une fois, ces indicateurs prennent en compte le régime plus large au niveau des entreprises. J'espère que cela clarifie.

La sénatrice Hébert : Pas à 100 %, mais, cela me rassure. C'est beau, merci.

M. Coulombe : Une chose qui est importante également, lorsque des entreprises prennent des décisions d'investissement, c'est la certitude de l'état du droit en matière fiscale. Vous avez dans le projet de loi C-31 une gamme de mesures techniques qui ont été annoncées en 2022, 2023, 2024 et 2025. On a consulté les Canadiens et l'industrie, par exemple, et le fait que ce projet de loi met ces mesures techniques finalement en œuvre et les implante aide, je crois, à avoir un système clair avec des règles bien établies pour tout le monde. En ce sens, c'est un petit pas vers cette idée d'avoir un système fiscal beaucoup plus compétitif au Canada.

[Traduction]

La sénatrice Papatello : Ma question s'adresse peut-être à M. Leblanc, en réponse à certaines remarques qu'il a faites plus tôt.

En réponse aux questions qu'a posées le sénateur Forest sur les déductions automatiques et les déclarations de revenus et sur le fait qu'il s'agit d'une sorte de démarche progressive visant à aider les personnes qui en ont besoin par des mesures fiscales, vous avez mentionné que, par rapport à d'autres pays, le Canada se débrouille très bien, en fait, lorsqu'il s'agit d'offrir ce type de soutien par la voie fiscale. Pourriez-vous me donner une idée de ces comparaisons? Par rapport à quel pays? Est-ce aux autres membres du G7 que vous comparez le Canada? Comment se situe-t-il exactement par rapport à d'autres pays sur le plan des crédits d'impôt ou des différentes formes d'aide destinées aux personnes dont les revenus sont inférieurs à certains seuils?

Mr. Leblanc: Thanks for the question, senator. I was making the statement pretty generally. One aspect of the question featured quite a few of our tax deductions and credits. Our tax system is based on the individual. We're not one of those countries, like the U.S. or France, where couples file jointly.

That said, there are several measures, like the medical expense tax credit, where you can pool expenses for yourself, your spouse and your dependents, such as your children. The same goes with the charitable donation tax credit.

For the comparison, in general, you can look at countries with fairly similar tax systems, like the U.K. and Australia, which are based on the individual. If you look at those, you see the ability to either pool amounts or transfer amounts. We do not have joint filing, but couples have the ability to take advantage of certain measures together. That's what I had in mind.

Senator Papatello: You are qualifying your answers now.

Mr. Leblanc: No, I'm just elaborating on them.

Senator Papatello: Is there a standard that we could search? If we are far ahead in terms of supports for people below a certain level of income, that's great news. But I'm not sure the public is aware that we have that kind of environment in Canada. I'm just wondering if there is a book or something that you check to say, "Here is our standing on these measures." Do you do the same thing for the business community, where we're trying to catch up? We have a number of these measures, like the super deductions and like the research tax credits, for example, where we used to be well ahead of our competitors in the G7 on such matters. We've fallen behind. Suddenly, with a few short steps and a couple of budgets, we're jumping ahead again. Who's doing that level of comparison across our competitors? Can you tell us if there is a standing? Are we first in line or second in line on these various things?

Mr. Leblanc: I can only speak to the individual side. I wasn't making the statement specifically with respect to support for low-income individuals. It was a statement more about pretty broad-based tax deductions and credits. If you take the two I just mentioned — the medical expense tax credit and the charitable donation tax credit — those are two examples that are generally available, and both are claimed by several million Canadians.

Taking all of this and putting it into a single measure is difficult. We have a complex economy and a complex society, so it's not surprising that we have a fairly complex tax system when

M. Leblanc : Merci pour la question, sénatrice. Je parlais de manière assez générale. Un aspect de la question concernait bon nombre de nos déductions et crédits d'impôt. Notre régime fiscal est basé sur l'individu. Notre pays ne fait pas partie de ceux, comme les États-Unis ou la France, où les couples font une déclaration commune.

Cela dit, il existe plusieurs mesures, comme le crédit d'impôt pour frais médicaux, qui permettent de regrouper les dépenses pour vous-même, votre conjoint et les personnes à votre charge, comme vos enfants. Il en va de même pour le crédit d'impôt pour don de bienfaisance.

Pour la comparaison, en général, on peut regarder du côté des pays dotés de régimes fiscaux assez similaires, comme le Royaume-Uni et l'Australie, qui sont fondés sur l'individu. En les étudiant, on constate qu'il est possible soit de regrouper des montants, soit d'en transférer. Les couples ne peuvent pas produire une déclaration commune, mais ils peuvent bénéficier ensemble de certaines mesures. C'est ce à quoi je pensais.

La sénatrice Papatello : Vous nuancez vos réponses à présent.

M. Leblanc : Non, je ne fais que les préciser.

La sénatrice Papatello : Existe-t-il une norme à laquelle nous pourrions nous référer? Si nous sommes loin devant sur le plan de l'aide aux personnes dont les revenus sont inférieurs à un certain seuil, c'est une excellente nouvelle. Cependant, je ne suis pas certaine que le grand public soit conscient que c'est le type de contexte que nous avons au Canada. Je me demande simplement s'il existe un ouvrage ou un document que vous consultez pour déterminer où en est notre pays par rapport aux mesures. Faites-vous la même chose pour le monde des affaires, où nous essayons de faire du rattrapage? Il y a un certain nombre de mesures, comme les superdéductions et les crédits d'impôt pour la recherche, par exemple, pour lesquelles nous avons autrefois une bonne longueur d'avance sur nos concurrents du G7. Nous avons perdu du terrain. Soudain, après quelques mesures et deux ou trois budgets, nous reprenons les devants. Qui effectue ce type de comparaison avec nos concurrents? Pouvez-vous nous dire s'il existe un classement? Sommes-nous en tête ou en deuxième position sur ces différents points?

M. Leblanc : Je ne peux parler que du point de vue des particuliers. Mes remarques ne portaient pas spécifiquement sur l'aide aux personnes à faibles revenus. Elle concernait davantage des déductions et crédits d'impôt assez généraux. Si l'on prend les deux exemples que je viens de mentionner — le crédit d'impôt pour frais médicaux et le crédit d'impôt pour don de bienfaisance —, ce sont deux mesures généralement accessibles et plusieurs millions de Canadiens y ont recours.

Il est difficile de regrouper tous ces éléments en une seule mesure. Notre économie et notre société sont complexes et il n'est donc pas surprenant que notre régime fiscal soit

comparing across countries. Again, whether it's qualifying or elaborating, hopefully, that adds some more context.

Senator Papatello: For example, this charitable donation tax credit is at 17% for Canadians. What's the going rate for other countries on that measure?

Mr. Leblanc: Just to take the charitable donation tax credit, you get 14% on the first \$200. Above \$200, it depends. If you're in the first of the four brackets, you would get 29% federally. If you're in the top bracket, with a taxable income above roughly \$255,000 in 2026, you would get 33%.

If you compare that to the U.S., only those who itemize their deductions, which is about 10% of the population, can actually claim their charitable donations deduction. For those who don't itemize and who claim the standard deduction — that's about 90% of Americans — only a very small charitable donations deduction can be taken; it's quite limited. Again, that's only picking one example. Our tax treatment is more generous there.

Senator Papatello: Thank you.

Senator Ross: I'm always interested in anything that talks about simplifying and streamlining, like harmonizing the qualified investment rules for RRSPs, TFSA's and so on. Will these encourage new investments in small business through those plans? To what extent? What are your predictions? Also, as a senator from New Brunswick, I'm interested in how these new streamlined, simplified and harmonized rules will dovetail with the small business investment tax credit program that New Brunswick has.

Mr. MacEachern: Thanks for the question on the measure to simplify, streamline and harmonize the qualified investment rules for deferred plans. Some of the proposed amendments would improve the coherence of the rules and simplify the rules for investing in a small business. For example, under the current rules, there's a registration requirement. That would be replaced with a new category of qualified investment under the proposals in Bill C-31. Yes, we think that would simplify the process for investing, or we expect that it would simplify it.

relativement complexe par rapport à celui d'autres pays. Encore une fois, qu'il s'agisse de nuancer ou de préciser les choses, j'espère que cela apporte un peu plus de contexte.

La sénatrice Papatello : Par exemple, le crédit d'impôt pour don de bienfaisance s'élève à 17 % pour les Canadiens. Quel est le taux en vigueur dans d'autres pays pour cette mesure?

M. Leblanc : Si l'on prend simplement le crédit d'impôt pour don de bienfaisance, le taux est de 14 % sur les premiers 200 \$. Pour des dons de plus 200 \$, cela dépend. Si vous vous situez dans la première des quatre tranches, vous bénéficiez d'un taux de 29 % à l'échelle fédérale. Si vous vous situez dans la tranche la plus élevée, avec un revenu imposable supérieur à environ 255 000 \$ en 2026, vous bénéficiez d'un taux de 33 %.

Si l'on compare cette situation à celle des États-Unis, seules les personnes qui détaillent leurs déductions, soit environ 10 % de la population, peuvent réellement bénéficier de la déduction pour don de bienfaisance. Pour ceux qui ne détaillent pas leurs déductions et qui demandent la déduction forfaitaire — soit environ 90 % des Américains —, seule une très faible déduction pour don de bienfaisance peut être appliquée. C'est assez limité. Encore une fois, ce n'est qu'un exemple parmi d'autres. Notre traitement fiscal est plus généreux à cet égard.

La sénatrice Papatello : Merci.

La sénatrice Ross : Toute mesure de simplification et d'allègement m'intéresse toujours, comme l'harmonisation des règles visant les placements admissibles pour les REER, les CELI, etc. Ces mesures stimuleront-elles de nouveaux investissements dans les petites entreprises par ces régimes? Dans quelle mesure? Quelles sont vos prévisions? De plus, en tant que sénatrice du Nouveau-Brunswick, je souhaite savoir comment ces nouvelles règles allégées, simplifiées et harmonisées cadreront avec le programme de crédit d'impôt pour l'investissement dans les petites entreprises mis en place par le Nouveau-Brunswick.

M. MacEachern : Merci pour cette question sur la mesure visant à simplifier, à alléger et à harmoniser les règles visant les placements admissibles pour les régimes à impôt différé. Certaines des modifications proposées amélioreraient la cohérence des règles et simplifieraient les règles relatives à l'investissement dans une petite entreprise. Par exemple, selon les règles actuelles, il existe une exigence d'enregistrement. Ce serait remplacé par une nouvelle catégorie de placement admissible dans le cadre des propositions contenues dans le projet de loi C-31. Oui, nous pensons que cela simplifierait le processus d'investissement, ou du moins nous nous attendons à ce qu'il en soit ainsi.

Regarding the question about the New Brunswick small business investment tax credit, I'd have to get back to you on that. Unfortunately, I don't have an answer handy.

Senator Ross: With these changes, would it affect them in that way as well?

Mr. MacEachern: Assuming they've harmonized with us, with the federal government and the federal Income Tax Act, then, yes, that would be my expectation. Most provinces are harmonized.

Senator Ross: I'd be interested, then, if you could find out how those will work together. Also, are there any predictions as to what kinds of increases you expect in investment in small businesses based on these changes?

Mr. MacEachern: I'm happy to see what I can provide to you in writing.

Senator Ross: Thank you. I appreciate it.

[Translation]

Senator Carignan: I'll try to ask relevant questions this time. I want to talk about hydrogen, which if I'm not mistaken, has already been discussed. My question is about the process specifically. The methane produced in Canada comes from three main sources: livestock, waste disposal sites — the amount is negligible, in comparison — and the oil and gas industry. I would think the best sector for methane retrieval and pyrolysis is oil and gas. Is that what you have in mind? Do the investment credits mainly target that industry?

Mr. Baylor: Indeed, the idea is to take natural gas, which is extracted, as you mentioned, and to convert it into hydrogen, which is also an energy source. Once it's extracted, the idea is to remove the carbon.

Obviously, the credit is for clean hydrogen, so it ensures that the carbon — in this case, it's in the form of what's called carbon black — isn't released into the atmosphere.

Senator Carignan: When we were talking about small- and medium-sized businesses The credit is basically going to benefit the big oil-producing companies or, on an accessory level, the small- and medium-sized businesses they contract work out to. Is that right?

Mr. Baylor: It will be the companies that convert —

Senator Carignan: The methane.

En ce qui concerne la question sur le crédit d'impôt pour l'investissement dans les petites entreprises du Nouveau-Brunswick, je devrai vous répondre ultérieurement. Malheureusement, je n'ai pas de réponse pour l'instant.

La sénatrice Ross : Les modifications auraient-elles le même effet également à cet égard?

M. MacEachern : En supposant que la province ait harmonisé ses mesures avec les nôtres, c'est-à-dire celles du gouvernement fédéral et de la Loi de l'impôt sur le revenu, alors oui, je dirais que c'est ce à quoi je m'attendrais. C'est le cas de la plupart des provinces.

La sénatrice Ross : Dans ce cas, j'aimerais savoir si vous pourriez vérifier comment ces mesures fonctionneront ensemble. Par ailleurs, avez-vous des prévisions sur ce que représenteront, selon vous, les augmentations des investissements dans les petites entreprises résultant des modifications?

M. MacEachern : Je me ferai un plaisir de vous fournir ces renseignements par écrit.

La sénatrice Ross : Je vous en remercie.

[Français]

Le sénateur Carignan : Je vais tenter d'être pertinent cette fois-ci. J'aimerais parler de l'hydrogène, un sujet qui a déjà été traité, si je ne me trompe pas. Ma question porte particulièrement sur le processus de . La production de méthane au Canada vient de trois sources principales : le bétail, les sites d'enfouissement des déchets, en quantité plus négligeable, et l'industrie du pétrole et du gaz. J'imagine que l'endroit le plus rentable pour récupérer le méthane et en faire de la pyrolyse, c'est le secteur du pétrole et du gaz. C'est ce que vous visez? C'est surtout cette industrie qui est visée par les crédits d'investissement?

M. Baylor : Effectivement, l'idée est de prendre du gaz naturel, qui est extrait comme vous l'indiquez, puis de le transformer en hydrogène, qui est également une source d'énergie. Une fois qu'on l'extrait, l'idée est de le décarboniser.

Évidemment, c'est un crédit à l'hydrogène propre, donc il s'assure que le carbone — dans ce cas-ci, c'est sous forme de ce qu'on appelle du carbone noir — n'est pas envoyé dans l'atmosphère.

Le sénateur Carignan : Quand on parlait des petites et moyennes entreprises... Ce sont surtout de grandes entreprises de production de pétrole qui vont bénéficier de ces crédits, ou accessoirement les petites et moyennes entreprises que vont être sous-traitants pour les grandes entreprises pétrolières?

M. Baylor : Ce seront les entreprises qui s'occupent de transformer...

Le sénateur Carignan : Le méthane.

Mr. Baylor: — the methane. It's the company doing the converting, not the one extracting the natural gas.

Senator Carignan: But it lowers the cost for the company The credit is mainly for the oil and gas sector. Is that right?

Mr. Baylor: It's for the clean hydrogen sector. I know what you're saying. The first source is obviously natural gas.

Senator Carignan: Is there a change in philosophy on the government's part? Previously, it was wielding the hammer — if you'll pardon the expression — that is, the carbon tax, using penalties to motivate the sector. Now, the government has lifted the hammer, lifted the carbon tax. It's using the carrot approach, credits and measures to incentivize the industry to reduce its greenhouse gas emissions. The credit for methane pyrolysis is clearly an incentive.

Mr. Baylor: I can comment on the methane pyrolysis credit. That is indeed the idea: provide this incentive to produce clean hydrogen, something that could really be harnessed for decarbonization.

Incentives do play an important role. As I said earlier, we're talking about 15% to 40%. It probably won't be 40% in the pyrolysis sector; it'll probably fall somewhere between 15% and 25%. That's what would be expected in terms of an incentive, so it's important.

[English]

Senator Cardozo: Further on that question and to the questions I was asking earlier about hydrogen, which are set out in section 30 of the bill, I think you said the industry came to you and suggested certain measures. I just want to know a little more about how you make a decision as to what measures to include in the bill. Are you talking to the industry? Are you talking to environmentalists or academics? Do you run a process where anybody can have input? How do you come to the precise figures that you mention in the bill? Do those have the support of the industry?

Mr. Baylor: Generally, this talks to a much larger process, I would say. The Department of Finance — generally, the government — is always engaging with stakeholders and hearing their ideas and obviously making an assessment of those ideas. There are a number of factors that ultimately go into what the government decides to announce as policy. Part of that is our engagement and our assessment. Like I say, there are a number of factors. Again, this is a much larger point, but we'll look at the different ideas and assess them in various ways. Eventually,

M. Baylor : ... le méthane. Donc, c'est l'entreprise qui fait la transformation, pas celle qui extrait le gaz naturel.

Le sénateur Carignan : Mais cela diminue le coût pour l'entreprise... Ce crédit vise surtout le secteur du pétrole et du gaz?

M. Baylor : On vise le secteur de l'hydrogène propre. Je comprends ce que vous dites. Évidemment, sa source première est le gaz naturel.

Le sénateur Carignan : Voit-on un changement de philosophie de la part du gouvernement? Avant, on avait — excusez l'expression — le marteau, soit la taxe sur le carbone, donc on essayait d'inciter le secteur avec des pénalités. Maintenant, on a enlevé le marteau, on a enlevé la taxe sur le carbone, on y va avec la carotte, donc avec des crédits ou des éléments pour inciter l'industrie à réduire ses gaz à effet de serre. Ce crédit pour la pyrolyse du méthane est clairement un incitatif.

M. Baylor : Je peux m'exprimer sur le crédit pour la pyrolyse du méthane. En effet, c'est l'idée, c'est de donner cet incitatif pour justement produire de l'hydrogène propre, qui peut être un vecteur important quand on parle de décarbonisation.

Effectivement, les incitatifs sont importants; comme je le disais plus tôt, on parle de 15 à 40 %. Dans le secteur de la pyrolyse, on ne se rendra probablement pas à 40 %, mais quelque part entre 15 et 25 %, c'est ce à quoi on s'attendrait en termes d'incitatif, donc c'est important.

[Traduction]

Le sénateur Cardozo : À propos de cette question et des questions que j'ai posées plus tôt au sujet de l'hydrogène, dont il est question à l'article 30 du projet de loi, je crois que vous avez indiqué que des représentants de l'industrie vous avaient contacté pour vous proposer certaines mesures. Je voudrais simplement en savoir un peu plus sur la manière dont vous décidez des mesures à inclure dans le projet de loi. Est-ce que vous consultez l'industrie? Discutez-vous avec des environnementalistes ou des universitaires? Mettez-vous en place un processus qui permet à tout le monde de donner son point de vue? Comment arrivez-vous aux chiffres précis qui figurent dans le projet de loi? Les gens de l'industrie les appuient-ils?

M. Baylor : D'une manière générale, cela s'inscrit dans un processus beaucoup plus vaste, je dirais. Le ministère des Finances — et, plus largement, le gouvernement — échange constamment avec les parties prenantes, écoute leurs idées et, bien sûr, évalue leurs suggestions. Un certain nombre de facteurs déterminent en fin de compte ce que le gouvernement décide d'annoncer comme politique. Certains d'entre eux sont liés à notre participation et à notre évaluation. Comme je le disais, il y a un certain nombre de facteurs. Encore une fois, il s'agit d'une

some will be adopted by the government and are put forward in the bill.

Senator Cardozo: Have you tested the precise measures that you've put in the bill with the industry?

Mr. Baylor: In this case, there's consultation. On tax legislation, I would argue there's a pretty rigorous process in that regard, especially for measures like this. We'll announce it at first and put out draft legislation, but then we consult on draft legislation with the industry. The point is precisely, which I suspect is what you're getting at, to make sure that this works for the industry, and the industry can provide feedback before that is then tabled in Parliament. This measure did, indeed, go through that consultation process.

Senator Cardozo: Thank you. As you know, at the Senate, we don't often amend budget bills, so it's reassuring to know the process you've been through to get to the point where you've named certain figures and percentages. That's very helpful. Thank you for that.

[Translation]

Senator Dalphond: The CRA is being authorized to share information with international tax authorities with which Canada has an information-sharing agreement, in a manner consistent with the Income Tax Act. How many information-sharing agreements has Canada signed with other countries?

Robert Demeter, Director General, Department of Finance Canada: Good morning and thank you for the question. To date, Canada has signed 93 international tax agreements.

Senator Dalphond: Is it a standard agreement? In other words, is it always the same agreement that just gets tweaked? To protect information and ensure privacy, in Canada, tax information is handled with confidentiality. Is that the case in all the countries? I don't know.

Mr. Demeter: The basis for our agreements and most of the international agreements is a model that was developed by Canada and the other OECD member countries. It's the model that's been promulgated, the one we've been using for years.

Senator Dalphond: Why did the government feel the need to make the amendment?

Mr. Demeter: Would you mind repeating that?

question beaucoup plus vaste, mais nous examinerons les différentes idées et nous les évaluerons de diverses manières. Au final, certaines seront adoptées par le gouvernement et intégrées au projet de loi.

Le sénateur Cardozo : Avez-vous évalué les mesures précises que vous avez inscrites dans le projet de loi auprès des acteurs de l'industrie?

M. Baylor : Dans ce cas précis, des consultations ont lieu. Je dirais que, lorsqu'il s'agit de mesures législatives fiscales, le processus est assez rigoureux à cet égard, en particulier pour des mesures de ce type. Nous commençons par en faire l'annonce et nous publions une ébauche de projet de loi, puis nous menons des consultations auprès de l'industrie au sujet de l'ébauche. L'objectif est précisément, et je suppose que c'est ce dont vous voulez parler, de s'assurer que les mesures conviennent à l'industrie et que les acteurs du secteur peuvent donner leur avis avant que le projet ne soit déposé au Parlement. Cette mesure a effectivement fait l'objet d'un tel processus de consultation.

Le sénateur Cardozo : Merci. Comme vous le savez, au Sénat, nous apportons rarement des amendements aux projets de loi d'exécution du budget. Il est donc rassurant de connaître le processus que vous avez suivi pour en arriver à fixer certains chiffres et pourcentages. C'est très utile. Je vous en remercie.

[Français]

Le sénateur Dalphond : Une autorisation est donnée à l'Agence du revenu de communiquer des renseignements à des autorités fiscales internationales avec lesquelles le Canada a conclu un accord d'échange de renseignements conformément à la Loi de l'impôt sur le revenu. Combien d'ententes ont-elles été conclues avec d'autres pays pour l'échange d'informations?

Robert Demeter, directeur général, Ministère des Finances Canada : Bonjour et merci pour la question. À ce jour, le Canada a conclu 93 conventions internationales fiscales.

Le sénateur Dalphond : Est-ce un standard? C'est-à-dire, est-ce toujours la même convention à laquelle on apporte de petits ajustements? Afin d'assurer la protection des renseignements et la confidentialité, au Canada, les renseignements fiscaux sont traités de façon confidentielle. Est-ce le cas dans tous les pays? Je ne suis pas sûr.

M. Demeter : La base de nos conventions et la base de la plupart des conventions internationales utilisent un modèle qui a été développé entre le Canada et les autres pays membres de l'OCDE. C'est un modèle qui est promulgué et dont on se sert depuis des décennies.

Le sénateur Dalphond : Pourquoi sent-on ici le besoin de faire un amendement?

M. Demeter : Pouvez-vous répéter?

Senator Dalphond: Why did the government feel the need to amend the act if there are already 93 agreements?

Mr. Demeter: With the bilateral agreements between Canada and other countries directly, there are also a few multilateral agreements, which include rights and rules regarding the sharing of information between countries.

One of the recently implemented agreements was a multilateral information-sharing agreement. There was a case before the Canadian courts that raised questions about the interpretation of the implication of the multilateral agreement, which didn't align with the policy in Canada as it's recognized and understood in all the other bilateral agreements.

It's a technicality, but the adjustment we're making is to align the interpretation of the multilateral agreement with the policy in the bilateral agreements that Canada has.

Senator Dalphond: How many multilateral agreements do we have? One or many?

Mr. Demeter: I'll have to get back to you on how many we have, but there aren't many.

Senator Dalphond: It's a few, then?

Mr. Demeter: Yes.

Senator Dalphond: The idea here is to counter, if you will, a court interpretation that was applied to this kind of agreement, because the courts found that the information wasn't sufficiently protected. Is that right?

Mr. Demeter: It wasn't clear. The application, the interpretation of the rule after the court case wasn't clear. The reason for making this technical adjustment is to bring everything into alignment and allow for an interpretation —

Senator Dalphond: You want to amend the interpretation that the court gave. Was it a Tax Court of Canada decision or a Federal Court decision?

Mr. Demeter: I can get back to you on that.

Senator Dalphond: Perhaps when you follow up, you can provide the reference to the decision, indicate how it created a problem and explain why you want to change the interpretation the court gave.

Mr. Demeter: The reason is to keep the standard policy, that long-standing certainty that's been in place. Honestly, to respect what was intended The intention wasn't to give the agreement another interpretation. That was unexpected, so we

Le sénateur Dalphond : Pourquoi sent-on ici le besoin de faire un amendement à la loi, s'il y a déjà 93 ententes?

M. Demeter : Avec les conventions bilatérales qui existent entre le Canada et les autres pays directement, il y a aussi quelques conventions multilatérales, qui incluent des droits et des règlements concernant l'échange d'informations entre les pays.

Une des conventions qui a été mise en place dernièrement, c'est une convention multilatérale pour l'échange d'informations. Il y a eu un cas devant les tribunaux canadiens qui a soulevé des questions concernant l'interprétation de l'implication de cette convention multilatérale, qui n'était pas alignée avec la politique au Canada reconnue et comprise dans toutes les autres conventions bilatérales.

C'est un point technique, mais l'ajustement qu'on fait, c'est pour aligner l'interprétation de la convention multilatérale avec la politique dans les conventions bilatérales que le Canada a en place.

Le sénateur Dalphond : On a combien de conventions multilatérales? Une ou plusieurs?

M. Demeter : Je vais devoir vous revenir là-dessus pour confirmer combien on en a, mais elles ne sont pas nombreuses.

Le sénateur Dalphond : Alors, il y en a quelques-unes?

M. Demeter : Oui.

Le sénateur Dalphond : Et l'objectif ici est de contrecarrer, si on veut, une interprétation que les tribunaux ont donnée à ce type de convention, et ils ont conclu qu'il n'y avait pas suffisamment de protection pour les renseignements?

M. Demeter : Ce n'était pas clair. L'application, l'interprétation de cette règle après le recours n'était pas claire. Le point technique qu'on essaie d'ajuster, c'est pour aligner et fournir la chance pour une interprétation...

Le sénateur Dalphond : On veut modifier l'interprétation qui est donnée. C'est la Cour canadienne de l'impôt qui a rendu une décision ou la Cour fédérale?

M. Demeter : Je peux vous revenir là-dessus.

Le sénateur Dalphond : Vous pouvez peut-être faire un suivi et nous donner la référence au jugement, indiquer en quoi cela crée une difficulté et pourquoi vous souhaitez modifier l'interprétation des tribunaux.

M. Demeter : C'est pour garder une politique standard et certaine, qui existe depuis longtemps. Honnêtement, afin de respecter l'intention qui a été ciblée... Ce n'était pas l'intention d'avoir une autre interprétation de la convention. C'est quelque

felt it important to bring everything into alignment and to return, from the standpoint —

Senator Dalphond: — for both the multilateral and the bilateral agreements, but if you could provide some explanation and the reference to the decision, we'd appreciate it. Thank you.

The Deputy Chair: You can send it in writing to our clerk.

Before I thank the witnesses, Senator Gignac has asked that we go in camera for 15 minutes or so. If everyone is in agreement, I would like to thank the witnesses for their contribution today. It's greatly appreciated. These are technical issues, but your answers are shedding light on the whole thing.

Honourable senators, we will now go in camera.

(The committee continued in camera.)

chose qui n'était pas attendu. On trouvait cela important d'aligner et de revenir d'un point de vue...

Le sénateur Dalphond : — pour les multilatérales que bilatérales, mais si on pouvait nous donner un peu d'explications et la référence aux décisions, ce serait apprécié. Merci.

Le vice-président : Vous pourrez transmettre à notre greffière l'information par écrit.

Avant de remercier les témoins, le sénateur Gignac a demandé à ce qu'on siège une quinzaine de minutes à huis clos. Si on est tous d'accord, je remercie les témoins de leur participation, c'est fort apprécié. Ce sont des questions techniques, mais vos réponses nous permettent de mieux comprendre le tout.

Honorables sénateurs, nous allons maintenant poursuivre à huis clos.

(La séance se poursuit à huis clos.)
